



UFR HSS
HUMANITÉS
& SCIENCES SOCIALES

UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

MASTER ARTS, LETTRES, & CIVILISATIONS

PARCOURS

MÉTIERS DE LA PRODUCTION
CINÉMATOGRAPHIQUE
& AUDIOVISUELLE

GUIDE DES ÉTUDES 2023 – 2024

TABLE DES MATIÈRES

DIRECTION – CONTACTS	5
ENSEIGNANTS.....	6
OBJECTIFS DE LA FORMATION	8
À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?.....	8
RÉCAPITULATIF DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE) DE M1.....	9
RÉCAPITULATIF DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE) DE M2.....	9
ENSEIGNEMENTS PAR SEMESTRE	10
MASTER 1 · SEMESTRE 1.....	13
MASTER 1 · SEMESTRE 2.....	19
MASTER 2 · SEMESTRE 3.....	24
MASTER 2 · SEMESTRE 4.....	29
NORMANDIE IMAGES.....	32
CHARTRE DES STAGES-ÉTUDIANTS EN ENTREPRISE	33
INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES	35
SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES	37
LE DÉLIT DE PLAGIAT.....	38
RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027.....	39
RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS)	40
CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024.....	42
LEXIQUE DU LMD	43
LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES.....	47
DÉPÔT UNIVERSITAIRE DES MÉMOIRES APRÈS SOUTENANCE - DUMAS.....	50
LE CLES.....	51
PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES.....	52
INFORMATIONS UTILES.....	53
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES.....	54
RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT.....	55
ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI.....	56

DIRECTION – CONTACTS

DIRECTION DU MASTER

Hélène Valmary : helene.valmary@unicaen.fr

Bureau B1-411 – Bâtiment B

SUIVI DES STAGES

Fanny Chéreau : fannychereau@normandieimages.fr

Responsable création cinéma audiovisuel – Normandie Images

Tél : 02 31 06 23 23

<http://www.normandieimages.fr>

Yann Calvet : yann.calvet@unicaen.fr

Bureau B1-413 – Bâtiment B

SECRÉTARIAT

Courriel : hss.scolarite.master@unicaen.fr

Karine Hermand

Bâtiment B – 4^{ème} étage – Bureau B1-437

Tél. : 02 31 56 50 45

Heures d'ouverture :

Lundi 8h15-12h30 | 13h30-16h

Mardi 8h15-12h30 | 13h30-16h

Mercredi 8h15-12h30 | 13h30-16h - Télétravail

Jeudi 8h15-12h30 | 13h30-15h30

Vendredi 8h15-12h30 | 13h30-16h - Télétravail

POUR JOINDRE LES ENSEIGNANTS UNIVERSITAIRES

Le secrétariat dispose des heures de permanence de chaque enseignant. Les enseignants permanents (à la différence des chargés de cours) utilisent une adresse courriel sous la forme : prenom.nom@unicaen.fr.

ENSEIGNANTS

ENSEIGNANTS UNIVERSITAIRES

Yann **CALVET** (MCF, Cinéma)
 Myriam **JUAN** (MCF, Cinéma)
 H. **LARONCHE** (IAE Caen)
 Raphaël **JAUDON** (MCF, Cinéma)
 Stéphanie **LONCLE** (MCF, Théâtre)
 Noémie **MOUTEL** (Enseignante d'anglais)
 Paola **PALMA** (MCF, Cinéma)
 Hélène **VALMARY** (MCF, Cinéma)
 David **VASSE** (Maître de conférences, Cinéma)
 Valérie **VIGNAUX** (PR, Cinéma)
 Philippe **ORTOLI** (PR, Cinéma)

PROFESSIONNELS CHARGÉS DE COURS

Marie **AGNELY** (Productrice – Ysé Productions)
 Gilles **BAUDOIN** (Administrateur de production)
 Karim **CANAMA** (Directeur de production)
 Fanny **CHEREAU** (Responsable création cinéma audiovisuel – Normandie Images)
 Anaïs **COLPIN** (Chef de la distribution – Manifest)
 Aurélien **DAUGE** (Programmateur – Universal)
 Daniela **DE FELICE** (Réalisatrice)
 Guillaume **DREYFUS** (Producteur – Tripode Productions)
 Agathe **FOURCIN** (Coordinatrice MaCaO 7ème Art)
 Claire **GADEA** (Productrice – MPM Films)
 Serge **GORDEY** (Producteur – Rosa Normandie Films)
 Éric **JARNO** (Producteur – Tell Me Films – Pays des Miroirs)
 Benoît **LABOURDETTE** (Réalisateur, formateur, expert en nouveaux médias)
 Jérôme **MARCHAND** (Consultant Expert des médias TV)
 Christophe **MORAND** (Scénariste)
 Samuel **MOUTEL** (Producteur – Keren Production)
 Laurine **PELASSY** (Productrice – Les Films de la Capitaine)
 Johanne **PRAT** (Responsable Accueil de tournages – Normandie Images)
 Lucile **RIC** (Productrice – Les Films du Clan)

INTERVENANTS PROFESSIONNELS PONCTUELS (2012-2020)

Pierre **ABADIE** (Assistant réalisateur)
 Laureline **AMANIEUX** (Auteur, réalisatrice et productrice)
 Claire **BABANY** (Productrice – Dryade Films)
 Victor **BILLET** (Directeur de production)
 Florence **BORELLY** (Productrice – Sésame Films)
 Nicolas **BREVIERE** (Producteur – Local Films)
 Marie-Sophie **CHAMBON** (Réalisatrice)
 Matthieu **CHATELLIER** (Réalisateur)
 Frédéric **CHERET** (Directeur général – Les Films d'Ici)
 Patric **CHIHA** (Réalisateur)
 Sandra **DA FONSECA** (Productrice – Blue Monday)
 Inès **DAÏËN DASI** (Productrice – SMAC Productions)
 Denis **DARROY** (Directeur – Normandie Images)
 Grégoire **DEBAILLY** (Producteur – Geko Films)

Savannah **DELCAMP-RISSE** (Première assistante réalisatrice)
Agnès **DELEFORGE** (Chargée de projet Mémoire audiovisuelle et cinématographique – Normandie Images)
Nathalie **DENNES** (Productrice – The Living)
Claire **DIETRICH** (Assistante à la réalisation)
Florence **DORMOY** (Productrice – Scarlett Production)
Alice **DOUARD** (Réalisatrice)
Frédéric **FÉRAUD** (Producteur – Les Films de l'Œil Sauvage)
Valérie **FOUQUES** (Chargée de mission à la Direction de l'audiovisuel – CNC)
Laetitia **GONZALEZ** (Productrice – Les Films du Poisson)
Blanche **GUICHOU** (Productrice – Agat Films et Ex Nihilo)
Marie **GUTMANN** (Productrice Méroé Films)
Pierre **GUYARD** (Producteur – Nord-Ouest et La Banquise Films/fondateur de la Sofica Indéfilms)
François **HÉRARD** (Administrateur du Pôle Nord-Ouest – France 3 Normandie)
Sébastien **HUSSENOT** (Producteur – La Luna Productions)
Matthias **JENNY** (Réalisateur)
Marc **JOUSSET** (Producteur – Je suis bien content)
Morad **KERTOBI** (Chef du département court métrage au Service création – CNC)
Pierre **LAGARDERE** (Premier assistant à la réalisation)
Jean-François **LECORRE** (Producteur – Vivement Lundi !)
Marie **LEDOUX** (Régisseuse générale)
Céline **LOISEAU** (Productrice – TS Productions)
Oriane **LUCAS** (administratrice et assistante de production)
Valérie **MALAVIEILLE** (Administratrice de production - Vivement Lundi !)
Archibald **MARTIN** (Producteur – Melocoton Films)
François **MARTIN SAINT LEON** (Producteur – Barberousse Films)
Jeanne **MAYER** (Réalisatrice)
Adrien **MAZEAU** (Business Affairs – Nord-Ouest)
Lucie **MOREAU** (Productrice – Lux For Films)
Florian **MOLE** (Producteur – Les Grands Espaces Films)
Samuel **MOUTEL** (Producteur – Keren Production)
Bruno **NAHON** (Producteur – Unité de Production)
Caroline **NATAF** (Productrice – Unité de Production)
Marianne **NICOLE** (Directrice de production)
Amaury **OVISE** (Producteur – Kazak Productions)
Stéphane **PIERA** (Réalisateur et producteur Dark Prince)
Fany **POUGET** (Première assistante à la réalisation)
Miléna **POYLO** (Productrice – TS Productions)
Jean-Christophe **REYMOND** (Producteur – Kazak Productions)
Hugo **RIGGI** (Directeur de production)
Robin **ROBLES** (Producteur – Topshot Films)
Nicolas **SCHMERKIN** (Producteur – Autour de Minuit)
Sébastien **TEZE** (Producteur – Les Films d'Un Jour)
Charlotte **VINCENT** (Aurora Films)
Abdenoure **ZIANE** (Réalisateur)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le métier de producteur est à la charnière entre l'art et l'industrie. D'un côté le producteur doit avoir une culture cinématographique et des compétences en matière, par exemple, d'écriture scénaristique, de l'autre c'est un gérant de société qui doit avoir des notions en comptabilité, en gestion et en droit. La mixité des intervenants professionnels et universitaires (Arts du Spectacle, Droit, Sciences économiques, IAE) permet à l'étudiant d'appréhender, pendant sa formation, l'ensemble des enjeux de son futur environnement professionnel.

Le Master Professionnel « Métiers de la production audiovisuelle et cinématographique » (M1 et M2) forme des assistants de production et offre aussi des débouchés vers les professions d'administrateur de production, de régisseur, de directeur de production, de chargé de production et à termes après une bonne expérience professionnelle de producteur exécutif et de producteur délégué.

Le titulaire de ce diplôme peut exercer tous les métiers liés à la production cinématographique et audiovisuelle, que ce soit en matière de fiction ou de documentaire, de court ou de long métrage.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Le dépôt des dossiers de candidatures se fait sur la plateforme MON MASTER pour le M1 et l'application e-candidat pour le M2 (voir site de l'UFR Humanités & sciences sociales (HSS), rubrique Formations/Master).

Avant la décision du jury, un entretien (physique ou téléphonique) est obligatoire. Aussi, les candidats intéressés peuvent se manifester auprès du secrétariat dès le mois de mai.

POUR LA FORMATION INITIALE

Le Master 1 *Les Métiers de la production* est accessible aux étudiants diplômés d'une Licence Arts du Spectacle, Economie et Gestion, Droit ou Management, ainsi qu'aux étudiants ayant suivi d'autres parcours spécialisés en lien avec la création artistique.

Les étudiants provenant d'autres cursus qu'une licence Arts du Spectacle doivent également s'inscrire sur la plateforme MON MASTER.

Les étudiants titulaires d'un BTS audiovisuel peuvent intégrer la Licence 3 cinéma et ensuite postuler pour le Master pro.

Les étudiants qui n'ont pas encore obtenu la validation de la Licence, en cours, doivent tout de même s'inscrire sur la plateforme MON MASTER avant la date limite.

POUR LA FORMATION CONTINUE

Le dépôt de dossier en formation continue est encouragé pour les personnes déjà impliquées depuis plusieurs années dans le monde professionnel. Le coût de la formation s'élève à 3000 euros par année. Elle peut être financée par un employeur ou par un organisme comme le pôle emploi.

Les candidats en formation continue doivent également s'inscrire sur la plateforme MON MASTER pour le M1 et l'application e-candidat pour le M2.

Nota : Les diplômés du Master 1 peuvent intégrer le Master 2 « Les métiers de la production cinématographique » de l'université de Caen en s'inscrivant sur l'application e-candidat.

Capacité d'accueil :

M1 : 15 personnes

M2 : 15 personnes

RÉCAPITULATIF DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE) DE M1

Semestre 1	Unités d'enseignement	Volume horaire	Crédits ECTS
	Les fondamentaux de la production I	48	6
	Développement du film : du projet au tournage I	60	8
	Droit et administration de la production I	36	6
	Approches culturelles et artistiques I	48	6
	Méthodologie	36	4
TOTAUX		228	30 ECTS
Semestre 2	Unités d'enseignement	Volume horaire	Crédits ECTS
	Les fondamentaux de la production II	48	6
	Développement du film : du projet au tournage II	36	6
	Stage pratique I (4 semaines minimum, 140h dans une société de production)	24	8
	Approches culturelles et artistiques II	48	6
	Méthodologie II	36	4
TOTAUX		192 + 140 stage	30 ECTS

RÉCAPITULATIF DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE) DE M2

Semestre 1	Unités d'enseignement	Volume horaire	Crédits ECTS
	Les fondamentaux de la production III	48	8
	L'entreprise de production	48	8
	Droit et administration de la production II	90	8
	Approches culturelles et artistiques III	48	3
	Méthodologie et suivi de stage	12	3
TOTAUX		246	30 ECTS
Semestre 2	Unités d'enseignement	Volume horaire	Crédits ECTS
	Distribuer/Diffuser/Vendre	60	10
	Stage pratique II (12 semaines minimum, 420h dans une société de production)	36	20
TOTAUX		96 + 420 stage	30 ECTS

ENSEIGNEMENTS PAR SEMESTRE

MASTER 1 • SEMESTRE 1

UE 1 – 1MPRO1 : Les fondamentaux de la production I

1MPRO11 : La production d'un film 1 (24h CM)

1MPRO12 : La direction de production (24h CM)

UE 2 – 1MPRO2 : Développement du film : du projet au tournage I

1MPRO21 : Accompagnement et développement artistique d'un film (24h CM)

1MPRO22 : Atelier pratique 1 en partenariat avec Normandie Images (24h TD)

1MPRO23 : Analyse et diagnostic d'un scénario de fiction (12h TD)

UE 3 – 1MPRO3 : Droit et administration de la production

1MPRO31 : Droit d'auteur et droit de l'audiovisuel (24h CM)

1MPRO32 : Introduction à la comptabilité et à la gestion (12h CM)

UE 4 – 1MPRO4 : Approches culturelles et artistiques I

Y1MAC44 : Écriture/création

ET

Étudiants ayant validé une licence cinéma :

- Y1MAC11 : Séminaire recherche M1 cinéma : Esthétique 1 – « De l'hybridité des genres : l'exemple de la comédie à l'italienne » (Philippe Ortoli - 24h CM)

Ou

- Y1MAC21 : Séminaire recherche M1 cinéma : Histoire culturelle 1 – « Le western ou le cinéma américain par excellence : approche historique, mythologique et culturelle de la représentation des minorités et de l'altérité » (Yann Calvet - 24h CM)

Étudiants issus d'autres cursus :

- Y1AS11 : Histoire du cinéma – Repères (24h CM)

Ou

- Y5AC31 : Cinématographies nationales 1 (24h CM)

Ou

- Y5AC21A : Enjeux contemporains 1A (24h CM)

UE 5 – 1MPRO5 : Méthodologie I

1MPRO51 : Anglais professionnel 1 (24h TD)

1MPRO52 : Méthodologie et suivi de stage (12h CM)

MASTER 1 • SEMESTRE 2

UE 1 – 1MPRO6 : Les fondamentaux de la production II

1MPRO61 : La production d'un film 2 (24h CM)

1MPRO62 : Administration cinéma et audiovisuel (24h CM)

UE 2 – 1MPRO7 : Développement du film : du projet au tournage II

1MPRO71 : Analyse et diagnostic d'un projet documentaire (12h TD)

1MPRO72 : Atelier pratique 2 en partenariat avec Normandie Images (24h TD)

UE 3 – 1MPRO8 : Stage pratique I (4 semaines minimum dans une société de production)

1MPRO81 : Présentation du mémoire

1MPRO82 : Stage

UE 4 – 1MPRO9 : Approches culturelles et artistiques II

Y1MAC92 : Écriture/création (24h TD)

ET au choix :

- Y1MAC61 : Séminaire recherche M1 cinéma : Esthétique 2 – « Spectralité filmique/politique des spectres » (Raphaël Jaudon - 24h CM)

Ou

- Y1MAC71 : Séminaire recherche M1 cinéma : Histoire culturelle 2 – « Un cinéma de la modernité et ses archives » (Valérie Vignaux - 24h CM)

UE 5 – 1MPRO10 : Méthodologie II

1MPRO101 : Anglais professionnel 2 (24h TD)

1MPRO102 : Méthodologie et suivi de stage (12h CM)

MASTER 2 · SEMESTRE 3**UE 1 – 2MPRO1 : Les fondamentaux de la production III**

2MPRO11 : La production d'un film 3 (24h CM)

2MPRO12 : Rencontres avec des professionnels (12h CM)

2MPRO13 : La coproduction internationale (12h CM)

UE 2 – 2MPRO2 : L'entreprise de production

2MPRO21 : Développement de l'entreprise de production cinéma (12h CM)

2MPRO22 : Développement de l'entreprise de production audiovisuelle (12h CM)

2MPRO23 : Études de cas (24h CM)

UE 3 – 2MPRO3 : Droit et administration de production II

2MPRO32 : Contrats et répartition des recettes (24h CM)

2MPRO33 : Introduction à la comptabilité et à la gestion (24h CM)

1MAEU3E1 : Comptabilité générale (24,5h CM) – mutualisé IAE Caen

1MAEU3E2 : Contrôle de gestion (17,5h CM) – mutualisé IAE Caen

UE 4 – 2MPRO4 : Approches culturelles et artistiques III

Y2MAC11 : Séminaire recherche M1 cinéma : Esthétique 3 – « Approches d'un auteur : Federico Fellini » (Philippe Ortoli - 24h CM)

Y2MAC21 : Séminaire recherche M1 cinéma : Histoire culturelle 3 – « Cinéma et politique, le cinéma militant en France 1910-1970 » (Valérie Vignaux - 24h CM)

UE 5 – 2MPRO5 : Méthodologie III

2MPRO51 : Méthodologie et suivi de stage (12h CM)

MASTER 2 · SEMESTRE 4**UE 1 – 2MPRO6 : Distribuer/Diffuser/Vendre**

2MPRO61 : Distribuer/Diffuser/Vendre (48h CM)

2MPRO62 : Industries techniques et post-production (12h CM)

UE2 – 2MPRO7 : Stage pratique (12 semaines minimum, 420h dans une société de production)

2MPRO71 : Méthodologie et suivi de stage (12h CM)

2MPRO72 : Présentation du mémoire

2MPRO73 : Stage

MASTER 1

MASTER 1 · SEMESTRE 1

M1 · S1 · 1MPRO1 : LES FONDAMENTAUX DE LA PRODUCTION I

1MPRO11 – La production d'un film 1

24h CM ♦ Coef. : 2 ♦ ECTS : 3

Marie Agnely, productrice, Ysé Productions

« Le producteur de l'œuvre audiovisuelle est la personne physique ou morale qui prend l'initiative et la responsabilité de la réalisation de l'œuvre. » (Code de la propriété intellectuelle, article 132-23).

L'enjeu sera d'acquiescer les notions permettant de comprendre le métier de producteur cinéma et de produire une œuvre cinématographique et, de l'écriture à la postproduction en passant par le tournage, par la connaissance du secteur, la maîtrise des différents financements, des publics et des marchés, des principes fondamentaux de la production en Europe, des différentes étapes de la fabrication d'un film et des principaux opérateurs du secteur.

Contrôle continu

1MPRO12 – La direction de production

24h CM ♦ Coef. : 2 ♦ ECTS : 3

Karim Canama, directeur de production

Une première approche de la profession de directeur de production et des différents corps de métiers qui participent à la fabrication d'un film :

- Le métier de directeur de production : son parcours, sa fonction, ses interventions, ses responsabilités, ses réseaux, son savoir-faire, sa capacité d'adaptation.
- Le devis et les 9 postes.
- La fabrication du devis à partir de la lecture du scénario, de son « dépouillement », du plan de travail, des conversations avec les différents chefs de poste.
- Quand le devis devient budget : relation production/mise en scène : évolution du scénario, respect du budget sans dénaturer le projet.
- La préparation au tournage : les comédiens, la régie, l'emploi des techniciens, les Fournisseurs.
- Le tournage et le rôle du directeur de production.
- La postproduction et le support.
- L'assurance, divers et imprévus.
- Où s'arrête le travail de directeur de production : la passation et la remise des comptes.

Contrôle continu

M1 · S1 · 1MPRO2 : DÉVELOPPEMENT DU FILM : DU PROJET AU TOURNAGE I

1MPRO21 – Accompagnement et développement artistique d'un film

24h ♦ 2h CM ♦ Coef. : 2 ♦ ECTS : 3

Éric Jarno, producteur, Tell Me Films et Pays des Miroirs

1. Savoir pourquoi on veut produire
2. Repérer des talents/Faire émerger des projets
3. Rendre un projet singulier (par rapport aux autres)

4. Rendre un projet cohérent (en soi)
5. Rendre un projet faisable, finançable (financer le développement, le film)
6. (sous réserve) rencontre avec un ou deux professionnels du développement

Contrôle continu :

- 6 points sur un oral (présentation d'un positionnement personnel face à des projets)
- 14 points sur un dossier à rendre (enquête sur le développement d'un film français)

1MPRO22 – Atelier pratique 1 (en partenariat avec Normandie Images)

24h TD ♦ Coef. : 2 ♦ ECTS : 3

Fanny Chéreau, responsable création cinéma audiovisuel, Normandie Images

L'atelier, qui se déroule dans les locaux de Normandie Images, permet une première approche de la constitution de dossiers et des demandes de financements auprès des collectivités :

- Rapide historique de la politique de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle ; la création des fonds d'aide des collectivités territoriales.
- Présentation générale des fonds d'aide et le "1 euro pour 2" (évocation des aides du CNC, cinéma et audiovisuel).
- Le fonds d'aide en région Normandie.
- Études de cas à partir d'un court métrage et d'un documentaire soutenus : lecture des dossiers, rencontre avec les auteurs réalisateurs et producteurs, visionnement de films.
- Lecture et analyse de dossiers (artistiques et financiers) de documentaires audiovisuels de création, visionnement de films.

Contrôle continu

1MPRO23 – Analyse et diagnostic d'un scénario de fiction

12h TD ♦ Coef. : 1 ♦ ECTS : 2

Christophe Morand, scénariste

Par le biais d'une étude de cas, le module s'intéressera aux critères d'évaluation du potentiel commercial et artistique d'un scénario utilisés dans le monde professionnel, tels que : le concept, l'assemblage des lignes narratives, la qualité de la structure, des personnages et du dialogue... Il s'agit ainsi de proposer des outils permettant de mieux cerner les forces et faiblesses d'un projet, d'évaluer sa faisabilité et d'envisager son développement en maison de production. Le module abordera des notions de structure dramaturgique d'un long-métrage cinéma.

Contrôle continu

M1 · S1 · 1MPRO3 : DROIT ET ADMINISTRATION DE PRODUCTION I

1MPRO31 – Droit d'auteur et droit de l'audiovisuel

24h CM ♦ Coef. : 2 ♦ ECTS : 4

Olivier Le Quéré, responsable juridique

Acquérir les principes fondamentaux de la discipline afin de maîtriser le cadre juridique dans lequel s'inscrit la création et la diffusion d'une œuvre audiovisuelle. Acquérir les réflexes nécessaires à la conduite d'un projet en ce domaine et s'assurer un développement d'activité dans le cadre des règles applicables. - Le droit privé de l'audiovisuel : le droit d'auteur, l'objet de la protection, les bénéficiaires, le contenu, la protection de l'œuvre audiovisuelle. - Les droits voisins : des artistes interprètes, du producteur de vidéogramme, de l'entreprise de communication audiovisuelle, la titularité des droits voisins - Le droit de la

communication audiovisuelle : les acteurs du droit de la communication audiovisuelle, les grands principes, les règles particulières s'appliquant aux (i) éditeurs de service, (ii) distributeurs de services et (iii) plateforme de partage de vidéo en ligne.

Contrôle continu

1MPRO32 – Introduction à la comptabilité et à la gestion – Cinéma et audiovisuel

12h CM ♦ Coef. : 1 ♦ ECTS : 2

Gilles Baudouin, administrateur de production

Présentation des principes et des mécanismes comptables qui permettent d'aboutir à un bilan et à un compte de résultat. Comprendre le fonctionnement de la technique de la partie double, la répartition des comptes selon le plan comptable et être capable de passer des écritures.

Apprendre à lire un bilan, d'en comprendre le sens des écritures et d'être capable de discerner les dettes et les créances de chaque tiers vis à vis de l'entreprise.

Apprendre à lire un compte de résultat et être capable de calculer le résultat (bénéfice ou perte).

L'objectif de ce cours est de permettre de dialoguer efficacement avec les administrateurs de production.

Contrôle continu

M1 · S1 · 1MPRO4 : APPROCHES CULTURELLES ET ARTISTIQUES I

Y1MAC44 – Écriture/création : atelier séminaire 1

24h ♦ 2h TD ♦ Coef. : 1 ♦ ECTS : 3

Sophie Gardiner, scénariste

Cet atelier d'écriture vise dans un premier temps à la création d'une mini-série du type *Bref* de 2 minutes, par des groupes mêlant étudiant·es du Master Recherche et du Master Production. Il s'agira pour eux de concevoir ensemble un projet, de réfléchir à sa cohérence artistique et à sa viabilité financière. Il faudra rédiger le Pitch Deck (synopsis, les personnages, les arches, notes d'intention), le devis, le scénario et l'épisode filmé.

Contrôle continu

ÉTUDIANTS AYANT VALIDÉ UNE LICENCE CINÉMA

1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX

Y1MAC11 – Esthétique 1 : « De l'hybridité des genres : l'exemple de la comédie italienne »

24h ♦ 2h CM ♦ Coef. : 0,5 ♦ ECTS : 3

Philippe Ortolì, PR Cinéma

Catégorie esthétique extrêmement populaire dans les années 1960 et 1970, la comédie à l'italienne, comme on la nommait alors, n'est plus présente sur nos écrans depuis longtemps (tout comme le cinéma italien, à quelques noms près). Elle représente pourtant l'exemple le plus dynamique de l'hybridité foncière de tout genre, en mêlant la provocation du rire à celle des larmes, de la réflexion politique, du désir sensuel, voire en empruntant les oripeaux du western ou du film policier. C'est parce qu'elle est à ce point protéiforme, y compris dans ses choix de castings bien souvent franco-italiens, voire américano-italiens liés à la réalité des coproductions, qu'elle nous semble passionnante à interroger, tissée par des cinéastes majeurs (Dino Risi, Ettore Scola, Mario Monicelli, Luigi Comencini, Pietro Germi, mais aussi Sergio Corbucci, Marco Ferreri, Vittorio de Sica, Federico Fellini...) des scénaristes à la verve puissante (Age et Scarpelli, Rodolpho Sonogo, Ruggero Maccari) et des acteurs devenus

mythiques (Marcello Mastroianni, Vittorio Gassman, Ugo Tognazzi, Alberto Sordi, Nino Manfredi, Jean-Louis Trintignant, Stefania Sandrelli, Claudia Cardinale, Monica Vitti, Catherine Spaak, Silvana Mangano, ...).

Le cours se proposera d'étudier par les films cette singularité transalpine.

Bibliographie

Beaud, Charles, *La Comédie italienne*, Paris : Lettmotif, 2016.

Fournier-Lanzoni, *Rémy, Rire de plomb*, Paris : L'Harmattan (Champs Visuels), 2017.

Giacovelli, Enrico, *La Comédie à l'italienne*, Rome : Gremese (Cinéma), 2016.

Gili, Jean, *La Comédie italienne*, Paris : Henri Veyrier, 1983.

Palma, Paola, Pozner, Valérie (dir. par), *Mariage à l'européenne, les coproductions cinématographiques intra-européennes depuis 1945*, Paris : AFRHC, 2019.

Questerbert, Marie-Christine, *Les Scénaristes italiens*, Paris : Hatier/5 continents (Bibliothèque du cinéma), 1988.

Serceau, Michel (dir. par), *La Comédie italienne de Don Camillo à Berlusconi, Ciném'action*, Paris/Condé sur Noireau : Cerf/Corlet, 1987.

Contrôle continu

OU

Y1MAC21 – Histoire culturelle 1 : « Le western ou le cinéma américain par excellence : approche historique, mythologique et culturelle de la représentation des minorités et de l'altérité. »

24h ♦ 2h CM ♦ Coef. : 0,5 ♦ ECTS : 3

Yann Calvet, MCF Cinéma

Dans sa préface au livre de J.-L. Rieupeyrou, *Le western ou le cinéma américain par excellence*, publié en 1953 aux éditions du Cerf, André Bazin remarque que le western est le seul genre dont les origines se confondent presque avec celles du cinéma. Dans ce séminaire, qui proposera une approche pluridisciplinaire (historique, sociologique et esthétique, mythologique et culturelle), centrée sur des auteurs aussi bien que sur des films, c'est cette évolution d'un ensemble complexe que nous voulons interroger de ses origines jusqu'à aujourd'hui en tentant d'envisager la relation particulière que le western entretient avec l'Histoire des États-Unis et la question du mythe. Il s'agira aussi d'interroger la représentation des minorités (à travers la question indienne, la représentation des mexicains, des noirs et des femmes) et aussi la représentation de l'altérité en général à travers par exemple l'opposition des configurations, isolationniste et expansionniste, du western.

Contrôle continu

ÉTUDIANTS ISSUS D'AUTRES CURSUS QU'UNE LICENCE CINÉMA

1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX

Y1AS11 – Histoire du cinéma : repères

24h ♦ 2h CM ♦ Coef. : 0,5 ♦ ECTS : 3

Myriam Juan, MCF Cinéma

Ce cours propose une introduction à l'histoire du cinéma. Le parcours adopté sera à la fois chronologique (on y cheminera globalement de l'invention du cinéma aux années 1960) et thématique (seront privilégiés des cinématographies, des courants, des personnalités). Le cinéma y sera abordé dans sa complexité, comme un art mais aussi une industrie, un fait social et un média, toutes facettes indissociables les unes des autres et indissociables du contexte historique dans lequel elles se sont développées. Ce faisant, on s'efforcera également de réfléchir à la manière dont s'est écrite l'histoire du cinéma, en interrogeant certaines ruptures, certaines notions et certaines omissions.

Des projections seront organisées chaque semaine en lien avec le cours (voir la programmation ci-dessous).

Bibliographie (d'autres références seront indiquées au fil des séances)

Daniel Banda et José Moure, *Le cinéma, naissance d'un art, 1895-1920* et *Le cinéma : l'art d'une civilisation, 1920-1960*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2008 et 2011 (anthologies de textes sur le cinéma).

Martin Barnier et Laurent Jullier, *Une brève histoire du cinéma (1895-2020)*, Paris, Pluriel, 2021 (1^{re} éd. 2017).

David Bordwell et Kristin Thompson, *L'Art du film : une introduction*, Louvain-la-Neuve, De Boeck, 2009 (1^{re} éd. 1979).

Programme des projections

Suspense (1913) de Lois Weber, suivi de *Fantômas* (1913) de Louis Feuillade

Le Signe de Zorro (The Mark of Zorro, 1920) de Fred Niblo

Nosferatu (1922) de Friedrich W. Murnau

La Vendeuse de cigarettes du Mosselprom (1925) de Youri Leliabouiski

La Souriante Madame Beudet (1923) de Germaine Dulac, suivi de *À propos de Nice* (1930) de Jean Vigo

Chantons sous la pluie (Singin' in the Rain, 1952) de Stanley Donen et Gene Kelly

New York-Miami (It Happened One Night, 1934) de Frank Capra

Citizen Kane (1941) d'Orson Welles

Le crime de Monsieur Lange (1936) de Jean Renoir

Rome, ville ouverte (Roma città aperta, 1945) de Roberto Rossellini

Rashômon (1950) d'Akira Kurosawa

Cléo de 5 à 7 (1962) d'Agnès Varda

OU

Y5AC31 – Cinématographies nationales 1 : « Cinéma asiatique »

24h ♦ 1h CM et 1h TD ♦ Coef. : 0,5 ♦ ECTS : 3

David Vasse, MCF Cinéma

Depuis les années 1990, l'Asie est probablement la région du monde la plus dynamique et la plus féconde en matière de renouvellement des formes cinématographiques. Reconnue partout comme un réservoir immense d'hypothèses esthétiques et thématiques dont certaines sont devenues de véritables références, la production asiatique contemporaine brille d'une place à part, entre mutation des genres et acuité politique, rêverie autobiographique et imaginaire historique. De Taïwan à la Chine continentale, du Japon à la Corée du Sud, le cours privilégiera certains reliefs d'une cartographie du cinéma riche et complexe, à partir d'un corpus de cinéastes et d'œuvres majeurs (Hou Hsiao-hsien, Wong Kar wai, Kiyoshi Kurosawa, Jia Zhang-ke, BongJoon-ho, etc.).

Une bibliographie et un corpus de films obligatoires seront distribués lors du premier CM.

OU

Y5AC21A – Enjeux contemporains 1A : « Le cinéma français des années 1990 »

24h ♦ 1h CM et 1h TD ♦ Coef. : 0,5 ♦ ECTS : 3

David Vasse, MCF Cinéma

Le cinéma français des années 1990 a vu naître une génération de cinéastes conscients d'arriver à un tournant de l'histoire en Europe et au Moyen-Orient (fin du bloc communiste, guerre des Balkans, guerre du Golfe, etc.). Tournant le dos aux univers climatisés des années 80, cette génération s'est employée à radiographier tout un ensemble de questionnements sociaux, politiques et originaires particulièrement aigus, à la lumière d'une reformulation de l'intime. Entre l'urgence de penser de nouveaux modes de production et celle de renouer avec un idéal collectif – de la fabrication au sujet même des films –, a émergé ce que les critiques de cinéma de l'époque ont appelé « le jeune cinéma français ». À travers quelques auteurs et films représentatifs de cette période (Arnaud Desplechin, Xavier Beauvois, Claire Denis, Patrick Grandperret, Philippe Faucon, etc.), il s'agira d'étudier les grands enjeux du cinéma français de cette dernière décennie du XX^{ème} siècle.

Une bibliographie et un corpus de films obligatoires seront distribués lors du premier CM.

M1 · S1 · 1MPRO5 : MÉTHODOLOGIE I**1MPRO51 – Anglais professionnel 1****24h TD ♦ Coef. : 1 ♦ ECTS : 2****Noémie Moutel, enseignante d'anglais**

Consolidation de la pratique de l'anglais, tant orale qu'écrite, au travers d'activités liées à la production audiovisuelle et cinématographique : traduire un contrat ou une revue de presse, s'adresser par courriel à des partenaires potentiels, sous-titrer une bande-annonce ou un extrait, offrir une présentation dynamique et synthétique d'un film vu ou à venir, scénariser quelques scènes d'un projet documentaire ou de fiction...

Contrôle continu constitué de deux notes : présentation orale d'un projet de film et production écrite à déterminer.

1MPRO52 – Méthodologie et suivi de stage**12h CM ♦ Coef. : 1 ♦ ECTS : 2****Fanny Chéreau, responsable création cinéma audiovisuel, Normandie Images**

Après avoir défini le type de projets qui les intéresse en matière de production, voire leur projet professionnel, une méthode de recherche de stage sera mise en place avec les étudiants.

Ils pourront partir en stage dans une société de production à l'issue des cours, mi-avril, durant un mois au minimum pour mettre en pratique les connaissances acquises dans le cadre des cours.

Le stage fera l'objet d'un rapport de stage qui sera remis mi-juin pour une soutenance fin juin/début juillet.

Contrôle continu

MASTER 1 · SEMESTRE 2

M1 · S2 · 1MPRO6 : LES FONDAMENTAUX DE LA PRODUCTION II

1MPRO61 – La production d'un film 2

24h CM ♦ Coef. : 2 ♦ ECTS : 3

Serge Gordey, producteur, Rosa Normandie Films

À la suite du premier semestre, l'enjeu sera d'acquérir les notions permettant de produire un film documentaire pour la télévision, de l'écriture à la postproduction en passant par le tournage, par la connaissance du secteur, la maîtrise des différents financements, des publics et des marchés, des principes fondamentaux de la production en Europe, des différentes étapes de la fabrication d'un film et des principaux opérateurs du secteur.

Contrôle continu

1MPRO62 – Administration du cinéma et de l'audiovisuel

24h CM ♦ Coef. : 2 ♦ ECTS : 3

Gilles Baudouin, administrateur de production

Le métier d'administrateur de production : ses champs d'action et son rôle dans le processus de production d'un film.

La comptabilité d'un film au sein de la comptabilité générale de la société productrice.

L'administrateur de production, garant du respect de la législation et de la convention collective.

Les salaires : analyse des bulletins de paye et exercices pratiques sur la convention collective.

Le processus de la saisie comptable à la situation. Analyse d'un devis et d'une situation et exercices sur la codification des pièces comptables.

Contrôle continu

M1 · S2 · 1MPRO7 : DÉVELOPPEMENT DU FILM : DU PROJET AU TOURNAGE II

1MPRO71 – Analyse et diagnostic d'un projet documentaire

12h TD ♦ Coef. : 1 ♦ ECTS : 2

Daniela De Felice, réalisatrice

Rien n'est plus étonnant et romanesque que la vie qui nous entoure, cependant, capter le monde tel qu'il pulse ne suffit pas à faire film. Le travail de réalisation nous impose de trouver une forme et une dramaturgie aux images du réel, de les insérer dans un dispositif filmique et dans un chemin narratif afin de transmettre au spectateur une expérience sensible du monde. Loin du sujet, de l'institutionnel ou de la pédagogie, le documentaire permet des rencontres avec des personnages et des situations réelles denses d'enjeux humains.

L'écriture d'un film documentaire est souvent un exercice abstrait. « *Pourquoi et comment écrire un réel, qu'on parvient difficilement à dompter ?* » C'est en effet une tentative étrange de traduction d'un désir de rythmes, d'images et de sons en un objet littéraire. Les mots ont un avantage sur le réel : ils arrivent en amont ou en aparté. L'écriture sert donc à imaginer, à prévoir et à se projeter dans la future rencontre, et à déceler déjà la piste que l'on veut suivre parmi les mille chemins possibles. Ce travail permet alors d'énoncer et de fixer des intentions, de définir un point de vue cohérent à l'affut du réel.

Ce cours permettra de mieux appréhender ce qu'est un film documentaire, ses différentes formes, ses écritures et comment il peut être présenté au mieux dans un dossier, étape de travail nécessaire dans l'accompagnement du projet d'un auteur réalisateur et pour la recherche de partenaires et de financements.

Contrôle continu

1MPRO72 – Atelier pratique 2 (en partenariat avec Normandie Images)

24h TD ♦ Coef. : 2 ♦ ECTS : 4

Johanne Prat, responsable accueil de tournages, Normandie Images

L'Accueil de tournages : accompagner une production pour l'implantation de son tournage sur un territoire :

- notions sur l'organisation administrative en France
- la création des Bureaux d'accueil de tournages/Commissions du Film en France
- le réseau Film France
- les missions d'un Bureau d'accueil de tournages
- comment travaille le Bureau d'accueil de tournages sur un projet ?
- la recherche de lieux de tournage
- le repérage : les fondamentaux, quelques notions techniques
- étude de cas à partir d'un court métrage tourné en Normandie ayant reçu une aide à la production : exercices pratiques traitant de la lecture du scénario au repérage de décors/intervention de techniciens professionnels.

Contrôle continu - Exercices pratiques notés.

M1 · S2 · 1MPRO8 : STAGE PRATIQUE I

1MPRO82 – Rapport de stage

Coef. : 4 ♦ ECTS : 6

Yann Calvet, MCF Cinéma, Fanny Chéreau, responsable création cinéma audiovisuel, Normandie Images, et Hélène Valmary, MCF cinéma et directrice du Master production

À l'issue du stage, il est attendu des étudiants un rapport de stage de 20 pages maximum, précis et concis, qui montre comment les enseignements suivis ont été investis sur le terrain professionnel.

Le rapport présentera la structure de production d'accueil, les missions du stage et les projets (film, émission, série...) suivis pendant la période de stage.

L'un des projets fera l'objet d'une étude de cas.

1MPRO81 – Soutenance M1

24h CM ♦ Coef. : 2 ♦ ECTS : 2

Yann Calvet, MCF Cinéma, Fanny Chéreau, responsable création cinéma audiovisuel, Normandie Images, et Hélène Valmary, MCF cinéma et directrice du Master production

La soutenance se déroulera sur une ou deux journées, la présence de l'ensemble des étudiants étant obligatoire. Chaque étudiant présentera son stage et se verra poser un certain nombre de questions par le jury, à la fois sur sa présentation orale et sur le rapport de stage et son contenu.

Le jury sera composé de :

- Yann Calvet, MCF cinéma,
- Fanny Chéreau, Responsable création cinéma audiovisuel à la Maison de Normandie Images,
- Hélène Valmary, MCF Cinéma et Directrice du Master.

M1 · S2 · 1MPRO9 : APPROCHES CULTURELLES ET ARTISTIQUES II**Y1MAC92 – Écriture/création : atelier séminaire 2 : Cinéma**

24h CM ♦ Coef. : 1 ♦ ECTS : 3

Sophie Gardiner, scénariste

Cet atelier est la suite de celui du premier semestre (Y1MAC44, atelier séminaire 1). Cette fois, les étudiant·es doivent écrire un épisode de 30 ou 50 minutes de leur propre épisode pilote de série TV en examinant plus précisément la structure des saisons, de l'épisode, la méthode d'écriture scénaristique.

ET 1 ENSEIGNEMENT AU CHOIX**Y1MAC61 – Esthétique 2 : « Spectralité filmique/politique des spectres »**

24h CM ♦ Coef. : 0,5 ♦ ECTS : 3

Raphaël Jaudon, MCF Cinéma

Si le cinéma aime tant les histoires de fantômes, c'est peut-être qu'il y trouve un écho de sa propre nature (esthétique et phénoménologique). En effet, l'image filmique a parfois été décrite comme une manifestation *spectrale*, du fait de ses modalités d'apparition singulières : une image à la matérialité incertaine, faite de lumière et d'ombre, montrant des corps depuis longtemps disparus. Partant de là, notre séminaire se demandera comment l'imaginaire de la spectralité peut nous permettre d'appréhender les puissances esthétiques du cinéma, la singularité de ses images, son rapport au temps et à la mémoire. Nous nous intéresserons également à la dimension politique des spectres au cinéma. En effet, le propre des revenants est de demander justice pour un crime commis dans le passé – un constat que nous mettrons à l'épreuve de l'analyse avec des exemples variés, tirés à la fois du cinéma fantastique et des formes dites « légitimes » (films d'auteurs, films-essais, documentaires) qui en ont emprunté le bestiaire.

Bibliographie sélective

Jacques Derrida, « Le cinéma et ses fantômes », *Cahiers du cinéma*, n° 556, 2001, p. 74-85.

Georges Didi-Huberman, *L'Image survivante : Histoire de l'art et temps des fantômes selon Aby Warburg*, Paris, Minuit, 2002.

Laurent Guido (dir.), *Les Peurs de Hollywood : Phobies sociales dans le cinéma fantastique américain*, Lausanne, Antipodes, 2006.

Jean-Louis Leutrat, *Vie des fantômes : Le Fantastique au cinéma*, Paris, Cahiers du cinéma, 1995.

Clélia et Éric Zernik, *L'Attrait des fantômes*, Crisnée, Yellow Now, 2019.

Contrôle continu

OU

Y1MAC71 – Histoire culturelle 2 : « Un cinéma de la modernité et ses archives »

24h CM ♦ Coef. : 0,5 ♦ ECTS : 3

Valérie Vignaux, MCF Cinéma

À partir de quelques figures du cinéma moderne (Nikos Papatakis, Alain Resnais, Marguerite Duras, Alain Robbe-Grillet) et leurs archives conservées à l'IMEC, on reviendra sur cette période où le cinéma français en se confrontant à la littérature a inventé - ou réinventé - une écriture filmique.

Bibliographie essentielle

Claude Murcia, *Nouveau roman, Nouveau cinéma*, Paris, Nathan-Université, 1998.

Contrôle continu

M1 · S2 · 1MPRO10 : MÉTHODOLOGIE II**1MPRO101 – Anglais professionnel 2****24h TD ♦ Coef. : 1 ♦ ECTS : 2****Noémie Moutel, enseignante d'anglais**

Consolidation de la pratique de l'anglais, tant orale qu'écrite, au travers d'activités liées à la production audiovisuelle et cinématographique : traduire un contrat ou une revue de presse, s'adresser par courriel à des partenaires potentiels, sous-titrer une bande-annonce ou un extrait, offrir une présentation dynamique et synthétique d'un film vu ou à venir, scénariser quelques scènes d'un projet documentaire ou de fiction...

Contrôle continu constitué de deux notes : présentation orale d'un projet de film et production écrite à déterminer.

1MPRO102 – Méthodologie et suivi de stage**12h CM ♦ Coef. : 1 ♦ ECTS : 2****Fanny Chéreau, responsable création cinéma audiovisuel, Normandie Images**

Après avoir défini le type de projets qui les intéresse en matière de production, voire leur projet professionnel, une méthode de recherche de stage sera mise en place avec les étudiants.

Ils pourront partir en stage dans une société de production à l'issue des cours, mi-avril, durant un mois au minimum pour mettre en pratique les connaissances acquises dans le cadre des cours.

Le stage fera l'objet d'un rapport de stage qui sera remis mi-juin pour une soutenance fin juin/début juillet.

Contrôle continu

MASTER 2

MASTER 2 · SEMESTRE 3

M2 · S3 · 2MPRO1 : LES FONDAMENTAUX DE LA PRODUCTION III

2MPRO11 – La production d'un film 3

24h CM ♦ Coef. : 2 ♦ ECTS : 4

Guillaume Dreyfus, producteur, Tripode Productions

Ce cours permettra de confirmer les acquis des cours de production de première année par des cas pratiques, dans les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel :

Nous nous appuierons sur des exemples précis de production de courts-métrages, de documentaires, de films d'animation et de longs-métrages.

Le plan du cours sera celui de la production d'un film du choix du projet jusqu'à sa diffusion.

Ainsi nous développerons les étapes suivantes :

- Développement du projet : choix du projet, développement artistique, développement financier.
- Mise en production : recherches de financements, mise en place de co-productions avec l'étranger, établissement du budget du film, du plan de financement, de contrats.
- Tournage : préparation, recrutement de l'équipe, organisation, outils (feuille de service, minutage, plan de travail etc...).
- La postproduction : où, quand, comment, combien de temps et à quel prix, la validation de la chaîne, le générique, les mentions à respecter, les démarches à effectuer.
- La recherche d'un diffuseur : les chaînes, leur programme, comment proposer, comment relancer, comment démarcher.
- La recherche d'un distributeur, d'un vendeur, les marchés et festivals.

Contrôle continu

2MPRO12 – Rencontres avec des professionnels

12h CM ♦ Coef. : 2 ♦ ECTS : 2

Fanny Chéreau, responsable création cinéma audiovisuel à Normandie Images, et divers intervenants de la production

Ces rendez-vous ponctuels permettront de rencontrer des professionnels de la production du cinéma et de l'audiovisuel dans leur diversité – producteurs, assistants de production, financiers, juristes... – afin d'approfondir certains points abordés dans le cadre des cours, et en fonction de l'actualité.

Par exemple, une administratrice de production sur les rendus de compte, un gérant de Sofica, une juriste sur les questions de droits d'auteur et de convention collective, un producteur de séries pour la télévision, un producteur de films d'animation...

Contrôle continu

2MPRO13 – La coproduction internationale

12h CM ♦ Coef. : 1 ♦ ECTS : 2

Guillaume Dreyfus, producteur

Ce cours abordera la problématique spécifique des films coproduits entre différents pays. Nous aborderons les principes généraux d'une coproduction internationale et nous appuierons sur des exemples concrets, en abordant les questions de développement, de financement, de fabrication et de rendus.

Ainsi, nous aborderons les sujets suivants :

- Les accords de coproduction internationaux
- La convention européenne de coproduction
- Le financement des coproductions internationales
- Le contrat de coproduction
- La recherche des partenaires à l'international
- Étude de cas pratiques

Contrôle continu

M2 · S3 · 2MPRO2 : L'ENTREPRISE DE PRODUCTION

2MPRO21 – Développement de l'entreprise de production cinéma

12h CM ♦ Coef. : 1 ♦ ECTS : 2

Intervenant-e à déterminer

Ces cours permettront d'acquérir des connaissances pour la création d'une société de production et d'envisager des pistes pour son développement.

Contrôle continu

2MPRO22 – Développement de l'entreprise de production audiovisuelle

12h CM ♦ Coef. : 1 ♦ ECTS : 2

Samuel Moutel, producteur, Les Films du Clan

Contrôle continu

2MPRO23 – Études de cas

24h CM ♦ Coef. : 2 ♦ ECTS : 4

Fanny Chéreau, responsable création cinéma audiovisuel à Normandie Images, et divers intervenants de la production

Les sociétés de production sont toutes différentes, l'identité de chacune est définie à sa création et au cours de son développement par son gérant et producteur en fonction de ses envies artistiques, de sa personnalité, de son implantation géographique et des opportunités qui s'offrent à lui.

Des producteurs et gérants de sociétés feront part de leurs expériences en matière de création et de développement d'entreprises de production.

Ils ont créé ou repris leur entreprise, à Paris ou en Province, produisent des courts ou des longs métrages, des films unitaires ou des séries, des fictions, des films documentaires ou d'animation, des films institutionnels ou événementiels... et ont élaboré des stratégies de développement de leur entreprise.

Contrôle continu

M2 · S3 · 2MPRO3 : DROIT ET ADMINISTRATION DE PRODUCTION

2MPRO32 – Contrats et répartition des recettes

24h CM ♦ Coef. : 2 ♦ ECTS : 2

Laurine Pelassy, productrice

Ce cours s'inscrit dans la continuité des cours de M1. Il reprend les notions abordées en M1 en lien avec le stage effectué et ira de la signature des tous premiers contrats au début du développement d'un projet, à ceux signés pendant la phase de financement, de production et post-production jusqu'à l'étude des redditions de comptes aux différents partenaires d'un film.

Qui sont les différents ayants droits d'un film et quels types de contrats et/ou de recettes leur sont attribuées :

- Les auteurs (incluant les scénaristes, coscénaristes, le(a) réalisateur(rice))
- Les comédiens et les techniciens
- Les producteurs
- Les distributeurs
- Les vendeurs internationaux
- Les coproducteurs nationaux (parmi lesquels les chaînes de télé coproductrices) et les coproducteurs étrangers
- Les partenaires financiers type SOFICA, fonds d'investissement
- Les fonds publics français et/ou européens
- Les établissements de crédit auprès de qui sont escomptés les financements

Nous verrons également la manière dont l'inscription des contrats au Registre Public du Cinéma et de l'Audiovisuel ainsi que les agréments des investissements et de production du CNC encadrent la production, la répartition des financements d'un film et ses recettes.

Nous étudierons également :

- La définition du coût de film et ce qu'est l'amortissement du coût d'un film
- La différence entre rendus de comptes et reddition de comptes
- Le crédit d'impôt cinéma et audiovisuel
- Le compte de soutien automatique CNC (cinéma et audiovisuel)

Ce cours vise à donner une vision d'ensemble et surtout bien comprendre comment s'articulent toutes les étapes juridiques, administratives et financières de la production d'un film, ce du point de vue des contrats et de la répartition des recettes.

Contrôle continu

2MPRO33 – Introduction à la comptabilité et à la gestion cinéma et audiovisuel 2

24h CM ♦ Coef. : 2 ♦ ECTS : 2

Gilles Baudouin, administrateur de production

Ce cours est un prolongement des deux cours d'introduction à la comptabilité générale et administration cinéma et audiovisuelle de Master 1^{ère} année.

Il s'agit de se familiariser avec :

- La lecture d'un bilan et un compte de résultat
- Les notions de FR (fond de roulement) et BFR (besoin en fond de roulement)
- La constitution de plans de trésorerie
- La mise en place d'une comptabilité analytique et d'un contrôle de gestion

Ces notions générales seront expliquées et adaptées au secteur audiovisuel et cinéma à l'aide de différents exemples et exercices sur tableur.

Contrôle continu - Examens sur table.

1MAEU3E2 – Contrôle de gestion**17,5h CM ♦ Coef. : 1 ♦ ECTS : 2****Enseignant-es de l'IAE de Caen**

Objectif général – description :

Pouvoir évoluer la performance économique de l'entreprise :

- Être capable d'évaluer les coûts des produits de l'entreprise
- Être capable d'avoir une analyse des coûts et des actions à mettre en place
- Notion de suivi budgétaire

Objectif opérationnels – capacités visées :

- Savoir calculer des coûts complets et partiels intégrant des données plus ou moins complexes
- Savoir analyser les données et mettre en place des actions

Contrôle continu (QCM)**1MAEU3E1 – La comptabilité générale****24,5h CM ♦ Coef. : 1 ♦ ECTS : 2****Hélène Laronche, IAE de Caen**

Objectif général :

- Comprendre les mécanismes comptables et la construction des documents de synthèse

Objectifs opérationnels – Capacités visées :

- Enregistrer des opérations comptables courantes et d'inventaire
- Construire les documents de synthèse : bilan et compte de résultat
- Intégrer l'évolution de la comptabilité générale
- Comprendre les enjeux de la normalisation internationale (normes IAS/IFRS)

Contrôle continu (QCM)**M2 · S3 · 2MPRO4 : APPROCHES CULTURELLES ET ARTISTIQUES III****Y2MAC11 – Esthétique 3 : « Approches d'un auteur : Federico Fellini »****24h CM ♦ Coef. : 0,5 ♦ ECTS : 3****Phillipe Ortoli, PR cinéma**

Nous souhaitons ici aborder la question de l'auteur en examinant, par ses productions artistiques, un des plus emblématiques du cinéma contemporain, à savoir Federico Fellini. Décédé en 1993, le cinéaste demeure peu, voire pas connu, des étudiants à l'heure actuelle et c'est triste, car sa vision de l'art qui nous importe est en tous points emblématique de notre contemporanéité, à la fois par la réflexion qu'il propose sur la société du spectacle dans laquelle nous baignons, mais aussi parce qu'elle trace une ligne décisive entre le néo réalisme et le baroque débridé des années 1970.

Le séminaire partira d'un court-métrage et tentera, à partir de celui-ci, de réfléchir à ce qu'est un auteur de cinéma.

Bibliographie

Carissimo, *Simenon/Mon cher Fellini*, correspondance entre Fellini et Simenon, préface et traduction : Jacqueline Risset, édition établie et présentée par Claude Gauteur, Paris, Cahiers du Cinéma (collection « Correspondance »), 1997.

Estève, Michel (présenté par), *Federico Fellini : 01 : Huit et demi, Etudes cinématographiques* n°28-29, Paris, Lettres Modernes, 1963 (recueil d'articles).

Estève, Michel (présenté par), *Federico Fellini : 02 : Aux sources de l'imaginaire* n°127-130, Paris, Lettres Modernes, 1981 (recueil d'articles divers).

Faire un film par Federico Fellini, avec en avant-propos « Autobiographie d'un spectateur » d'Italo Calvino, traduit par Jean-Paul Manganaro, Paris, Editions du Seuil, collection « Point-Virgule », 1996 (recueil de divers textes de Fellini).

Fellini par Fellini, entretiens avec Giovanni Grazzini, traduits par Nino Frank, Paris, Flammarion (collection Champs Contre-Champs), 1983.

Le livre de mes rêves, établi par Tullio Kezich, Vittorio Boarini, traduit de l'italien par Vittorio Temperini, Paris, Flammarion/Rimini, Fondazione Federico Fellini, 2007 (recueil de dessins, croquis, textes tirés d'expériences oniriques).

Méjean, Jean-Max, *Fellini, un rêve, une vie*, Editions du Cerf (collection « 7^{ème} Art »), 1997.

Pieri, Françoise, *Federico Fellini, conteur et humoriste (1939-1942)*, Institut Jean Vigo, 2000.

Voyage à Tulum, projet de Fellini mis en bande dessinée par Milo Manara, coordination par Vincenzo Mollica, traduit par Christine Verrière, Paris, Casterman, 1990.

Contrôle continu

Y2MAC21 – Histoire culturelle 3 : « Cinéma et politique, le cinéma militant en France 1910-1970 »

24h CM ♦ Coef. : 0,5 ♦ ECTS : 3

Valérie Vignaux, PR Cinéma

On s'intéressera aux spécificités du cinéma militant en France au cours d'une période étendue des années 1910 à 1970, c'est-à-dire de son émergence (avec Le cinéma du peuple) à sa mutation vidéographique (avec le collectif Simone de Beauvoir). On privilégiera une approche chronologique afin de rappeler les contextes techniques et politiques dans lesquels ces films ont été réalisés, qu'ils soient issus de collectifs ou dus à des cinéastes fameux tels Joris Ivens, Chris Marker, Jean-Luc Godard, Agnès Varda.... Étude du cinéma militant en France qui conduira à interroger les relations entre cinéma et politique à partir de questions de représentations, d'émancipation ou d'histoire.

Bibliographie essentielle

Guy Hennebel (dir.), « Regards sur le cinéma militant français », *Cinéma d'aujourd'hui* n°5/6, 1976.

Catherine Roudé, *Cinéma militant à l'heure des collectifs Slon et Iskra dans la France de l'après-68*, Rennes, PUR, 2018.

Sébastien Layerle, *Cameras en lutte en mai 68*, Paris, Nouveau Monde, 2008.

Valérie Vignaux, « Ciné-Liberté ou l'autre cinéma du Front populaire », dans Laurent Creton et Michel Marie (dir.), « Le Front populaire et le cinéma français », *Théorème*, n°27, 2017.

Contrôle continu

M2 · S3 · 2MPRO5 : MÉTHODOLOGIE III

2MPRO51 – Méthodologie et suivi de stage

12h CM ♦ Coef. : 1 ♦ ECTS : 3

Fanny Chéreau, responsable création cinéma audiovisuel, Normandie Images

Après avoir défini le type de projets qui les intéresse en matière de production et envisagé leur projet professionnel, une méthode de recherche de stage sera mise en place avec les étudiants.

Ils pourront partir en stage dans une société de production à l'issue des cours, en mars, durant trois mois au minimum pour mettre en pratique les connaissances acquises dans le cadre des cours.

Le stage fera l'objet d'un rapport de stage qui sera remis mi-septembre pour une soutenance fin septembre.

Temps de formation, la présence des étudiants est obligatoire sur l'ensemble des soutenances.

Contrôle continu

MASTER 2 · SEMESTRE 4

M2 · S4 · 2MPRO6 : DISTRIBUER/DIFFUSER/VENDRE

2MPRO61 – Distribuer/Diffuser/Vendre/Éditer

48h CM ♦ Coef. : 2 ♦ ECTS : 8

Aurélien Dauge, Jérôme Marchand, Benoît Labourdette, Agathe Fourcin

Les cours donnés par des distributeurs et experts des médias aborderont les questions de la distribution, de la diffusion, de la vente et de l'édition dans le domaine du cinéma, de la télévision, de la vidéo et d'Internet, en France et à l'international :

- L'intégration de la diffusion dans la logique de production.
- La « chronologie des médias ».
- La distribution cinéma : les relations production/distribution/exploitation, les différents types de distributeurs, la ligne éditoriale et le catalogue d'un distributeur, la sortie d'un film en salles, les soutiens à la distribution, les réseaux, le partage des recettes, les taxes, les différents types de salles de cinéma, les labels et les réseaux, le numérique.
- La distribution audiovisuelle : le paysage audiovisuel français de l'analogique au numérique, la cohérence entre les attentes des téléspectateurs et la grille des programmes, comment les diffuseurs constituent leur offre de programmes, le rôle du distributeur, les ventes à l'international, le panorama français et européen de la diffusion.
- La distribution internationale et les festivals.
- L'édition vidéo et la diffusion internet.

Contrôle continu

2MPRO62 – Industries techniques et postproduction

12h CM ♦ Coef. : 3 ♦ ECTS : 2

Karim Canama, directeur de production

Phase qui suit le tournage, la postproduction est l'organisation de l'ensemble des opérations qui mènent à l'aboutissement définitif d'un film, soit : le montage image et le montage son, le bruitage, la postsynchronisation, le doublage, le mixage, les effets spéciaux et l'étalonnage.

Afin d'établir le lien entre la production, le réalisateur et l'équipe technique, de nouveaux professionnels interviennent dans le processus de production, tels qu'un directeur de postproduction, un chargé, un assistant et/ou un responsable de postproduction.

Ce cours permettra d'appréhender les différentes phases techniques lors de la postproduction, les compétences propres à chaque poste, les spécificités en fonction du type de film et de budget, les coûts de postproduction.

Contrôle continu

M2 · S4 · 2MPRO7 : STAGE PRATIQUE II

2MPRO71 – Méthodologie et suivi de stage

12h CM ♦ Coef. : 1 ♦ ECTS : 4

Yann Calvet, MCF Cinéma, et Fanny Chéreau, responsable création cinéma audiovisuel, Normandie Images

Après avoir défini le type de projets qui les intéresse en matière de production et envisagé leur projet professionnel, une méthode de recherche de stage sera mise en place avec les étudiants.

Ils pourront partir en stage dans une société de production à l'issue des cours, en mars, durant trois mois au minimum pour mettre en pratique les connaissances acquises dans le cadre des cours.

Le stage fera l'objet d'un rapport de stage qui sera remis mi-septembre pour une soutenance fin septembre.

Temps de formation, la présence des étudiants est obligatoire sur l'ensemble des soutenances.

Contrôle continu

2MPRO72 – Présentation du rapport de stage, rapport de stage et soutenance M2

24h CM ♦ Coef. : 2 ♦ ECTS : 6

Yann Calvet, MCF Cinéma, Fanny Chéreau, responsable création cinéma audiovisuel, Normandie Images, et Hélène Valmary, MCF cinéma et directrice du Master Production

À l'issue du stage, il est attendu des étudiants un rapport de stage de 20 pages maximum, précis et concis, qui montre comment les enseignements suivis ont été investis sur le terrain professionnel.

Le rapport présentera la structure de production d'accueil, les missions du stage et les projets (film, émission, série...) suivis pendant la période de stage.

L'un des projets fera l'objet d'une étude de cas.

La soutenance se déroulera sur une ou deux journées en septembre, la présence de l'ensemble des étudiants étant obligatoire.

Le jury sera composé de :

- Yann Calvet, MCF Cinéma,
- Fanny Chéreau, Responsable création cinéma audiovisuel à Normandie Images,
- Hélène Valmary, MCF Cinéma et Directrice du Master.

ANNEXES

NORMANDIE IMAGES

L'agence Normandie Images œuvre au développement du cinéma, de l'audiovisuel et de la création multimédia, en accompagnant la mise en œuvre des politiques publiques du territoire.

Elle travaille en direction des professionnels, des collectivités publiques et de tous les publics.

Normandie Images accompagne la création et la production, mais aussi l'accueil des tournages, mène des actions en faveur de la diffusion des œuvres.

Pôle de ressources, de conseils et d'expertises, elle participe activement à l'animation de réseaux, à la coopération interprofessionnelle et favorise les conditions du développement de la filière.

L'agence encourage également les pratiques innovantes et l'adaptation aux enjeux des technologies numériques et des nouveaux usages.

Par son travail d'éducation, notamment auprès des scolaires, elle facilite l'accès de tous les publics aux images, dans le respect des principes et des valeurs des droits culturels.

Enfin, grâce à la collecte et la valorisation de films amateurs ou professionnels, elle construit la mémoire cinématographique et audiovisuelle de la Normandie.

Normandie Images

Pôle Régional des Savoirs, 115 boulevard de l'Europe, 76100 Rouen, 02 35 70 20 21

Pentacle – Batiment C, 5 avenue de Tsukuba, 14200 Hérouville-Saint-Clair, 02 31 06 23 23

www.normandieimages.fr

CHARTRE DES STAGES-ÉTUDIANTS EN ENTREPRISE

Source : Ministères de l'emploi et de l'éducation

I – INTRODUCTION

Le développement des stages est aujourd'hui fondamental en matière d'orientation et d'insertion professionnelle des jeunes. En effet, le stage permet la mise en œuvre de connaissances théoriques dans un cadre professionnel et donne à l'étudiant une expérience du monde de l'entreprise et de ses métiers.

Dans cette perspective, il est fondamental de rappeler que les stages ont une finalité pédagogique, ce qui signifie qu'il ne peut y avoir de stage hors parcours pédagogique. En aucun cas un stage ne peut être considéré comme un emploi.

La présente charte, qui a été rédigée par les services de l'Etat, les représentants des entreprises, les représentants des établissements d'enseignement supérieur, et les représentants des étudiants, a dès lors pour objectif de sécuriser la pratique des stages, tout en favorisant leur développement bénéfique à la fois pour les jeunes et pour les entreprises.

II – CHAMPS, DÉFINITION

1 – Le champ de la charte

Le champ de la charte concerne tous les stages d'étudiants en entreprise, sans préjudice des règles particulières applicables aux professions réglementées.

2 – Le stage

La finalité du stage s'inscrit dans un projet pédagogique et n'a de sens que par rapport à ce projet. Dès lors le stage :

- permet la mise en pratique des connaissances en milieu professionnel ;
- facilite le passage du monde de l'enseignement supérieur à celui de l'entreprise.

Le stage ne peut en aucun cas être assimilé à un emploi.

III – ENCADREMENT DU STAGE

1 – La formalisation du projet de stage

Le projet de stage fait l'objet d'une concertation entre un enseignant de l'établissement, un membre de l'entreprise et l'étudiant. Ce projet de stage est formalisé dans la convention signée par l'établissement d'enseignement, l'entreprise et le stagiaire. **Cette convention doit être déposée au secrétariat au moins 15 jours avant le début du stage.** Le non-respect de cette condition pourra entraîner l'annulation du stage.

2 – La convention

La convention précise les engagements et les responsabilités de l'établissement d'enseignement, de l'entreprise et de l'étudiant. Les rubriques obligatoires sont mentionnées en annexe à la charte.

3 – Durée du stage

La durée du stage est précisée dès les premiers contacts entre l'établissement d'enseignement et l'entreprise. L'étudiant en est tenu informé.

La durée du stage figure explicitement dans la convention de stage.

4 – Les responsables de l'encadrement

Tout stage fait l'objet d'un double encadrement par :

- un enseignant de l'établissement ;
- un membre de l'entreprise.

L'enseignant et le membre de l'entreprise travaillent en collaboration, sont informés et s'informent de l'état d'avancement du stage et des difficultés éventuelles. Le responsable du stage au sein de l'établissement d'enseignement est le garant de l'articulation entre les finalités du cursus de formation et celles du stage, selon les principes de la présente charte. Leurs institutions respectives reconnaissent la nécessité de leur investissement, notamment en temps, consacré à l'encadrement.

5 – Evaluation

a - Evaluation du stagiaire

L'activité du stagiaire fait l'objet d'une évaluation qui résulte de la double appréciation des responsables de l'encadrement du stage. Chaque établissement d'enseignement décide de la valeur qu'il accorde aux stages prévus dans le cursus pédagogique. Les modalités concrètes d'évaluation sont mentionnées dans la convention. L'évaluation est portée dans une « fiche d'évaluation » qui, avec la convention, constitue le « dossier de stage ». Ce dossier de stage est conservé par l'établissement d'enseignement.

b - Evaluation du stage

Les signataires de la convention sont invités à formuler une appréciation de la qualité du stage.

IV – ENGAGEMENT DES PARTIES

1 – L'étudiant vis-à-vis de l'entreprise

L'étudiant s'engage à :

- réaliser sa mission et être disponible pour les tâches qui lui sont confiées ;
- respecter les règles de l'entreprise ainsi que ses codes et sa culture ;
- respecter les exigences de confidentialité fixées par l'entreprise ;
- rédiger, lorsqu'il est exigé, le rapport ou le mémoire dans les délais prévus ; ce document devra être présenté aux responsables de l'entreprise avant d'être soutenu (*si le contenu le nécessite, le mémoire pourra, à la demande de l'entreprise, rester confidentiel*).

2 – L'entreprise vis-à-vis de l'étudiant

L'entreprise s'engage à :

- proposer un stage s'inscrivant dans le projet pédagogique défini par l'établissement d'enseignement ;
- accueillir l'étudiant et lui donner les moyens de réussir sa mission ;
- désigner un responsable de stage ou une équipe tutorale dont la tâche sera de :
 - guider et conseiller l'étudiant ;
 - l'informer sur les règles, les codes et la culture de l'entreprise ;
 - favoriser son intégration au sein de l'entreprise et l'accès aux informations nécessaires ;
 - l'aider dans l'acquisition des compétences nécessaires ;
 - assurer un suivi régulier de ses travaux ;
 - évaluer la qualité du travail effectué ;
 - le conseiller sur son projet professionnel ;
 - rédiger une attestation de stage décrivant les missions effectuées qui pourra accompagner les futurs curriculum vitae de l'étudiant.

3 – L'établissement d'enseignement supérieur vis-à-vis de l'étudiant

L'établissement d'enseignement s'engage à :

- définir les objectifs du stage et s'assurer que le stage proposé y répond ;
- accompagner l'étudiant dans la recherche de stage ;
- préparer l'étudiant au stage ;
- assurer le suivi de l'étudiant pendant la durée de son stage, en lui affectant un enseignant qui veillera au bon déroulement du stage ; mettre à la disposition de ce dernier les outils nécessaires à l'appréciation de la qualité du stage par l'étudiant ;
- pour les formations supérieures qui l'exigent, le guider et le conseiller dans la réalisation de son rapport de stage ou de son mémoire et organiser la soutenance en permettant à un représentant de l'entreprise d'y participer.

4 – L'entreprise et l'établissement d'enseignement

L'entreprise et l'établissement d'enseignement supérieur veillent à échanger les informations nécessaires avant, pendant et après le stage. Ils respectent par ailleurs leurs règles respectives de confidentialité et de déontologie.

5 – L'étudiant vis à vis des établissements d'enseignement

L'étudiant s'engage à fournir l'appréciation de la qualité de son stage à son établissement d'enseignement.

INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

SCOLARITÉ

L'accueil des étudiants de Licence et de Master se situe au 4^e étage du bâtiment B, campus 1.

La scolarité accueille les étudiants de Licence et de Master du lundi au vendredi. Les horaires sont indiqués sur le site de l'UFR HSS.

Directeur administratif de l'UFR

Éric OSOUF

02 31 56 53 23

Directrice administrative adjointe de l'UFR, en charge de la scolarité

Alexandra HOUARD

02 31 56 60 67

Accueil des étudiants licence

hss.licence.philo@unicaen.fr

hss.licence.socio@unicaen.fr

hss.licence.lm@unicaen.fr

hss.licence.arts@unicaen.fr

hss.licence.histoire@unicaen.fr

hss.licence.humanites@unicaen.fr

hss.licence.lc@unicaen.fr

hss.licence.se@unicaen.fr

hss.licence.sdl@unicaen.fr

Accueil des étudiants master

hss.scolarite.master@unicaen.fr

Accueil des étudiants DU

hss.scolarite.du@unicaen.fr

Formation continue

hss.formationcontinue@unicaen.fr

LA SCOLARITÉ À VOTRE SERVICE

- Pour effectuer votre inscription pédagogique. L'inscription pédagogique est indispensable pour que vous soyez inscrits aux deux sessions d'examens, pour accéder aux espaces de cours sur e-Campus, pour accéder à votre emploi du temps sur votre agenda Zimbra UNICAEN. Pour les L1, elle est à faire après la journée de prérentrée, APRÈS avoir effectué votre inscription administrative.
- Pour retirer vos relevés de notes, retirer vos attestations de réussite aux diplômes de licence et de master (à l'issue de la L3 et du M2), retirer vos diplômes.
- Pour demander des informations relatives aux enseignements dispensés dans les différents départements de l'UFR HSS.
- Information Léocarte : la Léocarte est envoyée par la DEVE à l'étudiant.

S'INFORMER DANS LE DÉPARTEMENT ET SUR LE WEB

- Grâce à votre **boîte mail Zimbra UNICAEN**, accessible avec votre compte numérique. Les enseignants et l'administration utilisent très fréquemment ce mode de communication et exclusivement l'adresse mail Zimbra UNICAEN. **Vous devez donc consulter quotidiennement votre messagerie électronique.**
- Grâce au site web de l'UFR HSS : <https://ufr-hss.unicaen.fr/>. **Le site est régulièrement actualisé.**
- Grâce à votre compte numérique, accessible à l'adresse web : <http://moncomptenumerique.unicaen.fr/>.
Votre identifiant et mot de passe de votre compte numérique sont nécessaires pour vous y connecter. **Ils vous sont fournis lors de votre inscription administrative. Conservez bien ces codes qui vous seront utiles tout au long de votre formation !**
Sur votre compte numérique, vous disposez d'un agenda électronique, vous pouvez consulter votre emploi du temps actualisé en temps réel et les actualités de la vie universitaire, vous avez accès au portail documentaire des bibliothèques universitaires, à e-Campus (plateforme de cours en ligne) et à beaucoup d'autres ressources.
- Au près de la direction, des responsables pédagogiques et de l'ensemble des enseignants.

DÉMARCHES - SCOLARITÉ

Retrouvez toutes les informations relatives aux démarches de scolarité (inscriptions, dispense d'assiduité, dispense d'UE...) sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations : <https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/>.

SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES

L'université de Caen Normandie met à votre disposition de nombreux services et outils numériques nécessaires et indispensables au bon déroulement de votre vie universitaire.

Un compte unique appelé **Compte numérique** est automatiquement attribué à chaque étudiant de l'université de Caen Normandie. Il est composé d'un identifiant et d'un mot de passe. Il est créé au moment de votre première inscription à l'université.

Confidentialité - Votre identifiant et votre mot de passe sont personnels et confidentiels. Ne communiquez votre compte numérique à personne ! Une fois que vous avez utilisé un poste de travail de l'université, fermez votre session.

Grâce à votre compte numérique, vous avez **accès à** :

- une messagerie électronique Zimbra UNICAEN,
- des services de scolarité en ligne,
- des ressources pédagogiques en ligne sur la plateforme e-Campus,
- des ressources documentaires en ligne (consultation du catalogue des bibliothèques universitaires),
- un espace de stockage Unicloud,
- l'accès au réseau Wi-Fi ...

MESSAGERIE UNICAEN · ZIMBRA

Toutes les informations relatives à votre scolarité et à votre vie universitaire vous sont envoyées exclusivement sur votre messagerie électronique Zimbra UNICAEN. Les étudiants sont donc invités à **consulter quotidiennement** leur messagerie. Votre messagerie Zimbra UNICAEN vous permet également de **consulter votre emploi du temps** universitaire (CM, TD...) et de le partager.

Tous les enseignants de l'université de Caen Normandie ont une adresse électronique de la forme prénom.nom@unicaen.fr.

Adresse de connexion : <https://webmail.unicaen.fr/>

Guide d'utilisation Messagerie Zimbra UNICAEN : <https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service>

PLATEFORME DE FORMATION EN LIGNE · E-CAMPUS

La plateforme e-Campus est un service vous permettant d'accéder à vos **cours en ligne** auxquels vous êtes inscrits pédagogiquement.

Ce service permet notamment :

- de maintenir le lien entre enseignants et étudiants grâce à des outils (forum, mail groupé, etc.).
- de diffuser des ressources pédagogiques.
- de proposer des activités d'apprentissage et d'évaluation (exercices d'auto-évaluation, travaux à rendre, etc.).
- d'assurer les cours en mode classe virtuelle via l'outil de web conférence BigBlueButton intégré à la plateforme.
- d'adapter les modalités d'évaluation à la distance.

Adresse de connexion : <https://ecampus.unicaen.fr/>

Comment accéder à la plateforme e-Campus : <https://webcemu.unicaen.fr/dokuwiki/doku.php?id=moodle:connexion>

Un tutoriel étudiant est disponible dans le menu « Aide » de la plateforme e-Campus.

CATALOGUE DES SERVICES NUMÉRIQUES

Grâce au catalogue des services numériques, vous pouvez consulter en ligne votre **dossier étudiant**, vos **notes et résultats**, éditer un **certificat de scolarité**, consulter votre **messagerie**, accéder à la **plateforme e-Campus**, stocker vos documents ou gérer votre **lécarte**.

Retrouvez tous les services et outils numériques à votre disposition : <https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service>

LE DÉLIT DE PLAGIAT

Plagier consiste à copier (ou copier-coller) le texte d'un auteur sans guillemet et sans renvoi aux sources (nom de l'auteur, titre de l'œuvre, pages précises correspondant à l'extrait). Autrement dit, le plagiaire se fait passer pour l'auteur d'un texte qui ne lui appartient pas, et s'attribue indûment les passages d'une œuvre.

Le plagiat est donc un délit de contrefaçon sanctionné par la loi. Le code de la propriété intellectuelle indique que :

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

(Article L.122-4).

À l'université, le plagiat est proscrit par le décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Les sanctions du conseil disciplinaire peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

CONSIGNES

- Tout extrait emprunté à un auteur doit être placé entre guillemets.
- Les sources, qu'elles soient imprimées ou numériques, doivent être citées explicitement : nom de l'auteur, titre de l'œuvre, de l'article ou de la source numérique, pages, éditions, etc.
- Une citation doit se borner à un bref extrait homogène. Il est exclu de citer des pages entières.
- Sera également sanctionnée toute manœuvre visant, dans le seul but de dissimuler la fraude, à introduire quelques énoncés personnels dans un long passage entièrement plagié.

RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027

Le règlement commun des études constitue un **cadre de référence pour l'organisation des études au sein de l'université de Caen Normandie conformément aux textes réglementaires**, pour la période 2022-2027. Il rappelle les droits et les obligations de l'université et des étudiants dans le respect de la réglementation en vigueur et peut être révisé en cas d'évolution de cette dernière. Ce règlement n'a pas vocation à s'appliquer aux études conduisant au doctorat.

DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Vous trouverez dans le règlement commun des études 2022-2027 les informations suivantes :

Références réglementaires

1 – Dispositions générales

- Calendrier universitaire
- Inscription et régimes étudiants
- Contrôle de l'assiduité pour l'attribution des bourses
- Gestion des absences

2 – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Dispositions générales
- Dispositions particulières

3 – Dispositions concernant les stages

4 – Dispositions concernant le déroulement des épreuves

- Affichage du calendrier des examens du contrôle terminal
- Convocation aux examens de contrôle terminal
- Président de salle
- Accès aux salles d'examens
- Documents autorisés en salle d'examens
- Procès-verbal
- Anonymat
- Dispositions particulières aux formations ouvertes à distance

5 – Dispositions concernant les résultats

- Jury
- Communication des résultats
- Communication des copies

6 – Dispositions concernant la fraude aux examens

- Prévention des fraudes
- Les formes de fraude
- Mesures prises en cas de fraude
- Procédure devant la section disciplinaire
- Les sanctions disciplinaires
- Conséquences
- Recours

OÙ CONSULTER LE RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Le texte complet du règlement commun des études 2022-2027 adopté par l'université de Caen Normandie est accessible :

- **sur le site de l'UFR HSS**, rubrique Formations/Master : <https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/master/>
- **sur le site institutionnel UNICAEN** : <https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/>

RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS)

Sauf cas particuliers décrits ci-dessous, l'assiduité en cours est obligatoire, de même que la participation aux épreuves, écrites et orales, du contrôle terminal et du contrôle continu. Ainsi, la convocation pour une épreuve orale de contrôle continu (exposé) suppose que l'étudiant se présente en TD au jour et à l'heure prévus afin de présenter son travail à l'oral. L'absence de prestation orale entraîne l'attribution de la note 0/20 (la remise d'une production à l'écrit n'est acceptable que si elle a été décidée par l'enseignant chargé du TD et si l'étudiant s'est présenté au jour et à l'heure prévus afin de rendre son travail).

DISPENSE D'ASSIDUITÉ

1.1. L'assistance aux travaux dirigés est obligatoire pour tous les étudiants inscrits. L'assiduité peut y être contrôlée. Elle fait l'objet d'un contrôle systématique pour les étudiants boursiers, au premier et au deuxième semestre.

1.2. Les étudiants qui ne pourraient pas assister aux travaux dirigés d'un ou de plusieurs éléments constitutifs ou UE auxquels ils sont inscrits, pendant la totalité ou la plus grande partie d'un semestre, peuvent demander une dispense d'assiduité. Cette demande doit être adressée au responsable de la formation à l'aide du formulaire approprié (disponible sur le site web). Celui-ci décide d'octroyer ou non cette dispense.

En dehors des situations exceptionnelles, la dispense d'assiduité n'est accordée que si l'une des conditions suivantes est remplie:

- avoir une activité salariée régie par un contrat de travail ou équivalent, pour une durée supérieure ou égale à 10 heures hebdomadaires ;
- être inscrit en double diplôme ou en double cursus ;
- être père ou mère de famille ;
- pour des raisons médicales dûment justifiées ;
- bénéficier d'un régime spécial reconnu par les services de l'université (situation de handicap, sportif de haut niveau).

La distance entre le domicile et l'université n'est pas un motif valable.

1.3. La dispense d'assiduité est accordée pour un ou pour plusieurs éléments constitutifs (EC dans la suite) ou UE : chacun des EC ou UE concernés par la dispense est indiqué par écrit dans le document portant dispense d'assiduité, délivré par le responsable de la formation et annexé au contrat pédagogique de l'étudiant. Dans les EC et UE non concernés par la dispense, l'assistance de l'étudiant aux TD demeure obligatoire.

NB: les étudiants qui n'ont pas la possibilité de suivre les cours en présentiel peuvent choisir de s'inscrire en formation à distance. **Attention**: toutes les formations, tous les parcours et toutes les options de l'UFR ne sont pas proposés en enseignement à distance.

DISPENSE DE CONTRÔLE CONTINU

2.1. En fonction de la situation de l'étudiant, si ce dernier le demande, la dispense d'assiduité peut être assortie d'une dispense de contrôle continu, pour tous les éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité ou pour une partie d'entre eux seulement. Cette dispense de contrôle continu n'est ni de droit ni systématique.

2.2. Aucune dispense d'assiduité n'est ordinairement possible en TP.

2.3. Des dispositifs aménagés de contrôle continu peuvent être proposés par l'enseignant aux étudiants dans certains éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité (ou aux étudiants dont le statut justifie un tiers temps), y compris dans ceux/celles où il existe un contrôle terminal. A défaut, le contrôle terminal prévu et annoncé dans le guide des études représente 100% de la note de l'élément ou de l'UE pour l'étudiant bénéficiaire de la dispense.

2.4. Dans les éléments constitutifs ou UE évalués à 100% en contrôle continu, des modalités d'évaluation spécifiques sont prévues pour les étudiants dispensés d'assiduité, soit en contrôle continu soit en contrôle terminal.

2.5. Lorsque la dispense d'assiduité ne concerne qu'une partie du semestre ou intervient en cours de semestre, la dispense de contrôle continu éventuellement associée n'est que partielle. Toutes les notes de contrôle continu déjà acquises par l'étudiant avant l'obtention de la dispense en cours de semestre sont conservées et prises en compte dans le calcul de la note de l'UE concernée, en respectant la part proportionnelle respective du contrôle continu et du contrôle terminal telle qu'elle est prévue (voir guides des études). L'obtention en cours de semestre d'une dispense de contrôle continu dans une UE n'annule donc pas les notes de contrôle continu déjà obtenues.

NB : **Attention** : lors de la deuxième session, l'évaluation porte à 100% sur le contrôle terminal, pour tous les EC et toutes les UE ; aucun contrôle continu n'est alors pris en compte pour les matières dont l'évaluation comporte un contrôle terminal.

CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

CALENDRIER HSS 2023-2024

août-23	sept-23	oct-23	nov-23	dec-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24
01 Ma 02 Ma 03 Ma 04 Ma 05 Ma 06 Ma 07 Ma 08 Ma 09 Ma 10 Ma 11 Ma 12 Ma 13 Ma 14 Ma 15 Ma 16 Ma 17 Ma 18 Ma 19 Ma 20 Ma 21 Ma 22 Ma 23 Ma 24 Ma 25 Ma 26 Ma 27 Ma 28 Ma 29 Ma 30 Ma 31 J	01 V 02 S 03 V 04 S 05 V 06 S 07 J 08 V 09 S 10 V 11 S 12 V 13 S 14 V 15 S 16 V 17 S 18 V 19 S 20 V 21 S 22 V 23 S 24 V 25 S 26 V 27 S 28 V 29 S 30 V 31 S	01 D 02 L 03 M 04 M 05 J 06 V 07 S 08 S 09 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 S 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 S 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 S 30 L 31 M	01 M 02 M 03 M 04 M 05 M 06 M 07 M 08 M 09 M 10 M 11 M 12 M 13 M 14 M 15 M 16 M 17 M 18 M 19 M 20 M 21 M 22 M 23 M 24 M 25 M 26 M 27 M 28 M 29 M 30 M 31 M	01 V 02 S 03 V 04 S 05 V 06 S 07 J 08 V 09 S 10 V 11 S 12 V 13 S 14 V 15 S 16 V 17 S 18 V 19 S 20 V 21 S 22 V 23 S 24 V 25 S 26 V 27 S 28 V 29 S 30 V 31 S	01 L 02 Ma 03 Me 04 J 05 V 06 S 07 M 08 V 09 S 10 V 11 S 12 V 13 S 14 M 15 V 16 S 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 S 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 S 30 L 31 M	01 J 02 V 03 S 04 D 05 M 06 V 07 S 08 J 09 V 10 S 11 M 12 V 13 S 14 M 15 V 16 S 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 S 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 S 30 L 31 M	01 V 02 S 03 V 04 S 05 V 06 S 07 J 08 V 09 S 10 V 11 S 12 V 13 S 14 M 15 V 16 S 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 S 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 S 30 L 31 M	01 L 02 Ma 03 Me 04 J 05 V 06 S 07 M 08 V 09 S 10 V 11 S 12 V 13 S 14 M 15 V 16 S 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 S 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 S 30 L 31 M	01 S 02 D 03 L 04 M 05 V 06 S 07 J 08 V 09 S 10 M 11 M 12 Me 13 J 14 V 15 S 16 D 17 L 18 M 19 Me 20 J 21 V 22 S 23 S 24 L 25 M 26 Me 27 J 28 V 29 S 30 D 31 M	01 L 02 Ma 03 Me 04 J 05 V 06 S 07 M 08 V 09 S 10 M 11 M 12 Me 13 J 14 V 15 S 16 D 17 L 18 M 19 Me 20 J 21 V 22 S 23 S 24 L 25 M 26 Me 27 J 28 V 29 S 30 D 31 M	01 J 02 V 03 S 04 D 05 M 06 V 07 S 08 J 09 V 10 S 11 M 12 V 13 S 14 M 15 V 16 S 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 S 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 S 30 L 31 M	

Week-End	Repos
Congés	Examen
Férié	

TOUSJOURS de samedi 21 octobre 2023 au lundi 09 novembre 2023
NOËL de samedi 23 décembre 2023 au lundi 09 janvier 2024
SEULE de samedi 24 février 2024 au lundi 11 mars 2024
PRÉSENTIEL de samedi 20 avril 2024 au lundi 06 mai 2024

LEXIQUE DU LMD

AJAC : signifie « AJourné Autorisé à Continuer ». Ce système permet à un étudiant qui a validé 8 UE sur 10 de l'année N de passer en année N+1, dans laquelle il devra valider les UE des deux semestres de l'année N+1 et celles qu'il lui manque de l'année N. Ce système peut s'appliquer en L2 et en L3, il n'existe pas pour les M1 et M2.

Capitalisation : acquisition définitive des éléments constitutifs (EC), unités d'enseignement (UE), et semestres obtenus avec une note supérieure ou égale à la moyenne. La capitalisation d'un EC lorsque sa valeur en crédits ECTS est déterminée, d'une UE ou d'un semestre entraîne celle des crédits correspondants.

Compensation : possibilité de valider une unité d'enseignement (UE), un semestre, une année en obtenant une note inférieure à la moyenne dans un élément constitutif (EC), une UE ou un semestre, mais « compensé(e) » par les autres notes des autres EC, UE ou semestre, dans la même année universitaire, en tenant compte le cas échéant des coefficients affectés aux UE et EC.

Elle s'effectue :

- au sein d'une UE entre les EC qui la composent,
- au sein d'un semestre entre toutes les UE qui le composent,
- entre deux semestres immédiatement consécutifs de la même année universitaire (S1 et S2 ; S3 et S4 ; S5 et S6).

Contrôle continu (CC) : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiants de différentes manières (travaux de recherche, interrogations orales ou écrites, exposés ...), tout au long du semestre. Les notes obtenues en contrôle continu s'ajoutent aux notes des examens de contrôle terminal quand l'EC est évalué par CC ou CT.

Contrôle continu intégral (ECI) : mode d'évaluation des connaissances. Il consiste à évaluer les connaissances et les compétences acquises par les étudiants tout au long de l'apprentissage exclusivement par des évaluations multiples, diversifiées et régulièrement réparties tout au long de l'année universitaire.

Contrôle terminal (CT) : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiants à l'issue de chaque semestre.

Crédits ECTS (European Credit Transfer System) : chaque unité d'enseignement (UE) a une valeur définie en crédits ECTS, proportionnelle au volume d'heures d'enseignement et au travail (cours, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques, stages, projets, travail personnel, séjours à l'étranger...) que l'étudiant doit fournir pour obtenir son UE. Une année d'études correspond à 60 crédits ECTS (soit 30 crédits ECTS par semestre). Une Licence de 6 semestres donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. Un master de 4 semestres donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Ces crédits ECTS ne sont alloués qu'à la fin de chaque semestre, et uniquement aux étudiants qui réussissent leurs examens.

Les crédits ECTS sont transférables. Cela signifie que l'étudiant qui en dispose peut les faire valoir dans un autre parcours de formation (sous réserve d'acceptation de l'équipe pédagogique).

Les crédits ECTS sont capitalisables. Cela signifie que toute validation d'UE entraîne l'acquisition définitive des crédits ECTS correspondants.

L'organisation en crédits ECTS permet aussi la validation des acquis de l'expérience professionnelle, culturelle, associative...

Doctorat : 3^e grade du système LMD (bac +8). Plus haut niveau du système LMD, le doctorat est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare au sein d'une école doctorale, après obtention d'un diplôme de Master ou d'un niveau équivalent. Il sanctionne un travail de recherche original mené durant trois ans dans une équipe de recherche. Il est délivré après la soutenance d'une thèse. Cette formation permet d'obtenir le grade de docteur.

Élément constitutif (EC) : une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...). Un EC correspond généralement à une matière.

Équipe pédagogique : ensemble des enseignants intervenant dans les cours, TD et TP des matières (ou éléments constitutifs (EC)) d'une même unité d'enseignement (UE).

Formation initiale : formation initiale destinée à l'étudiant qui souhaite apprendre les bases d'un domaine professionnel, et s'orienter vers une profession. Elle fournit les compétences et savoirs nécessaires pour exercer un premier métier. Elle permet l'obtention d'un diplôme. Sa durée peut varier d'un type de cursus à un autre.

Formation continue : la formation continue s'adresse à des personnes qui sont déjà pleinement intégrées dans le marché de l'emploi. Il s'agit de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Cette formation peut venir compléter une formation initiale terminée par le passé, ou bien différer complètement du domaine de la formation initiale dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Grade : niveau d'études sanctionné par un diplôme. Le système LMD comprend 3 grades : Licence, Master et Doctorat.

LMD (Licence Master Doctorat) : organisation européenne des études universitaires reposant sur des diplômes obtenus à bac + 3 (Licence), bac + 5 (Master) et bac + 8 (Doctorat). Il s'agit d'un découpage des études en 3 niveaux d'études : Licence, Master et Doctorat. Chaque niveau d'études est organisé en semestres et composés d'unités d'enseignements (UE), elles-mêmes composées d'éléments constitutifs (EC). Le système LMD permet d'accroître la mobilité des étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales. Il permet une meilleure lisibilité des diplômes sur le marché du travail.

Licence : 1^{er} grade du système LMD (bac +3). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 3 ans (6 semestres) après le baccalauréat, à l'université. La validation d'une Licence donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. La délivrance du diplôme donne lieu à la délivrance conjointe d'un supplément au diplôme qui décrit les compétences associées à la licence obtenue. Le diplôme de licence prépare à la fois à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle. La licence permet de solliciter une inscription en cursus de Master.

L1 : 1^{ère} année de formation en Licence

L2 : 2^{ème} année de formation en Licence

L3 : 3^{ème} année de formation en Licence

Majeure/Mineure : parcours de formation associant des enseignements fondamentaux d'une discipline à hauteur de 50 à 60%, dite majeure, à des enseignements fondamentaux d'une autre discipline à hauteur de 20%, dite mineure. Le pourcentage restant sert aux enseignements hors discipline (UE transversale notamment). Les mineures servent aux passerelles.

Maquette : la maquette d'un diplôme est le document décrivant de façon détaillée les caractéristiques de la formation. Ce document est soumis à l'accord du ministère.

Master : 2^e grade du système LMD (bac +5). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 2 ans (4 semestres) après la Licence, à l'université. La validation d'un Master donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Le Master comprend un adossement fort à la recherche s'appuyant sur les méthodes de recherche, l'usage de fonds documentaires, la méthodologie de rédaction d'un mémoire et sa soutenance. Le master vise une insertion professionnelle de haut niveau (Master orienté « professionnalisation »). Il permet de solliciter une inscription au plus haut grade universitaire, le doctorat, au sein des écoles doctorales (Master orienté « recherche »).

M1 : 1^{ère} année de formation en Master

M2 : 2^{ème} année de formation en Master

Modalités de contrôle des connaissances (MCC) : ensemble des modalités de vérification des connaissances acquises par l'étudiant durant sa formation en vue de l'obtention d'une unité d'enseignement (UE), d'un semestre, ou d'un diplôme. Le contrôle des connaissances peut prendre différentes formes telles que : examen écrit de fin de semestre, contrôle continu, examen oral, rapport de stage, mémoire et soutenance. Les conditions de délivrance des UE, des semestres et des diplômes sont définies dans des règlements de contrôle des connaissances, construits sur un modèle commun, et adaptés à chaque diplôme.

Mémoire : travail de recherche constitutif de la formation en Master. Il est un des éléments du contrôle des connaissances et fait l'objet d'une soutenance devant un jury.

Mention : subdivision du domaine de formation. La mention peut elle-même se décliner en spécialités ou parcours.

Mobilité : possibilité offerte à l'étudiant de passer d'une formation à une autre, d'un établissement à un autre, ou à l'étranger, en faisant valoir ses acquis (unités d'enseignement (UE) capitalisées).

Offre de formation : ensemble des formations proposées par un établissement. Une offre de formation est conçue par l'établissement en explicitant ses objectifs, les parcours de formations qui la constituent, les méthodes pédagogiques mises en œuvre, les volumes horaires, les passerelles établies avec les autres formations, les modalités de contrôle des connaissances et les procédures d'évaluation des enseignements envisagées.

Parcours : cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de matières ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant des connaissances, des aptitudes et des compétences lui permettant d'élaborer progressivement son projet de formation. Subdivision de la mention, un parcours est composé d'un ensemble d'unités d'enseignement (UE) réparties semestriellement et correspond à une offre de formation sanctionnée par un diplôme.

Partiels : examens de contrôle terminal ayant lieu à la fin de chaque semestre.

Passerelle : possibilité de réorientation offerte à l'étudiant permettant, par exemple, de changer de mention de diplôme en cours de cursus tout en conservant les unités d'enseignement (UE) acquises antérieurement. Les passerelles peuvent être soumises à conditions.

Rattrapage : examen de la deuxième chance accordé à l'étudiant n'ayant pas obtenu une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 10/20. Les examens de rattrapage ont lieu lors de la deuxième session d'examens.

Semestre : une année universitaire s'articule autour de deux semestres : le premier de septembre à décembre, et le second de janvier à avril.

Session d'examens : les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par des contrôles continus et/ou par des examens de contrôle terminal de fin du semestre. Les sessions d'examens sont les périodes durant lesquelles se tiennent les examens de contrôle terminal.

Deux sessions d'examens sont organisées dans une année universitaire :

- la première session a lieu juste après la fin des enseignements de chaque semestre (décembre/janvier et avril/mai). Elle concerne tous les étudiants de la formation.
- la deuxième session (appelée session de rattrapage) a lieu en fin d'année universitaire (juin). Elle concerne les étudiants n'ayant pas réussi leurs examens à la session 1.

Supplément au diplôme : le supplément au diplôme accompagne le diplôme délivré à l'étudiant à la fin de son cursus. Il décrit les compétences associées au diplôme obtenu par l'étudiant.

TICE : Technologie d'Information et de Communication dans l'Enseignement.

Travaux Dirigés (TD)/Travaux Pratiques (TP) : cours d'approfondissement d'une matière. Ils ont lieu en groupe (généralement une trentaine d'étudiants), et permettent d'approfondir ou de mettre en pratique les enseignements vus en cours magistral (CM).

Transfert : lorsqu'un étudiant souhaite changer d'établissement universitaire, il demande le transfert de son dossier. Le transfert n'est pas automatique, il se fait à la demande de l'étudiant et après étude du dossier de l'étudiant.

Tutorat : accompagnement au bénéfice d'un étudiant qui a pour objectif de favoriser son intégration et sa réussite à l'université. Le tutorat peut être un tutorat d'accueil, méthodologique ou disciplinaire, ou d'accompagnement. Le tuteur peut être un enseignant ou un étudiant.

UFR (Unité de Formation et de Recherche) : structure universitaire regroupant des départements de formation, des laboratoires et des centres de recherche d'une même filière, aussi appelée composante. Une université comprend plusieurs UFR (ou composantes).

Unité d'enseignement (UE) : les enseignements en LMD sont organisés en unités d'enseignements (UE), groupe d'enseignements comportant entre eux une cohérence scientifique et pédagogique. Une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...) et organisés en vue de l'acquisition d'une compétence identifiée au préalable. Une UE est enseignée et évaluée semestriellement. Une UE peut être obligatoire ou optionnelle. Il existe plusieurs catégories d'UE : UE Fondamentale (enseignement de base), UE Méthodologique (enseignement complémentaire à une UE Fondamentale), UE de découverte (enrichissement des connaissances), UE Transversale (culture générale, langues, TICE...).

UE transférable : unité d'enseignement (UE) capitalisée que l'étudiant peut faire valoir dans le cadre du transfert de son dossier s'il change de parcours, de domaine, de filière ou d'établissement. Une UE n'est pas automatiquement transférable.

Validation : décision administrative attestant que l'étudiant a obtenu une unité d'enseignement (UE) ou l'ensemble des UE d'un semestre ou d'une année universitaire, soit par capitalisation, soit par compensation.

La validation d'une UE est faite dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

La validation des UE se fait aussi par compensation :

- dans la même UE : compensation entre les notes des éléments constitutifs (EC) de l'UE.
- dans la même année : compensation entre les notes des différentes UE de l'année universitaire, pondérées, les cas échéant, par des coefficients.

VAE/VAP : Validation par les Acquis de l'Expérience / Validation par les Acquis Professionnels.

LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES



LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE PIERRE SINEUX (EX-BU DROIT-LETTRES)

La bibliothèque Pierre-Sineux est située sur le campus 1 dans le bâtiment C ; l'entrée se fait côté rue du Magasin à Poudre (coordonnées : 02 31 56 56 94, bibliotheque@unicaen.fr).

Cette bibliothèque universitaire est ouverte tous les jours, sauf le week-end, de 9h (10h le lundi) à 19h. Samedi et dimanche, ce sont les BU des campus 2 et 5-PFRS qui accueillent les étudiants. Le soir, de 19h à 23h, la BU Pierre-Sineux est ouverte en « NoctamBU » : les salles du niveau 1 sont accessibles pour travailler sur place et utiliser les services en libre accès (copieurs, wifi, documentation, automate de prêt). La bibliothèque ferme à Noël et 4 semaines l'été (voir le calendrier des 4 BU qui est publié sur le site www.unicaen.fr/bu). Elle est ouverte à tous les étudiants et personnels de l'université ainsi qu'aux personnes extérieures (l'inscription peut être payante dans ce dernier cas). Sur présentation de la Léocarte, il est possible d'emprunter dans cette bibliothèque comme dans toutes celles du réseau.

Les fonds très riches concernent toutes les disciplines enseignées en Lettres, en Sciences humaines, en Droit... Ils sont principalement conservés dans les magasins : des demandes doivent être faites pour les consulter. Le service Navette+ permet de rendre ou faire venir un livre d'une autre bibliothèque du réseau, même venant d'un autre campus ou site universitaire. Il est possible de faire mettre de côté un ouvrage ou de réserver un document emprunté par un autre lecteur.

Les ressources numériques (bases, revues en ligne ou e-books) sont accessibles à distance, une fois identifié avec son compte numérique.

L'application Affluences permet de voir s'il reste des places à la BU ou de réserver une salle de travail en groupe. En complément du prêt d'ouvrages, les services proposés sont le prêt de PC portables (à domicile ou sur place), le prêt de matériels, l'utilisation du wifi ou des copieurs-scanners. Le personnel est disponible pour répondre à vos questions sur place ou à distance par mail bibliotheque@unicaen.fr ou « chat ».

Le prêt entre bibliothèques (PEB) peut être sollicité pour faire venir un document d'une autre bibliothèque française ou étrangère. C'est un service gratuit pour les membres de la communauté universitaire.

Un accueil spécifique pour les personnes en situation de handicap est disponible sur demande auprès de nos référents handicap scd.handicap@unicaen.fr

Des événements culturels sont organisés toute l'année : expositions, concerts, rencontres...



LA BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES DE L'HOMME – PIERRE BARBÉRIS

Située dans le bâtiment G, (entrée située face à la Maison de l'étudiant), la bibliothèque rassemble les collections des départements d'Arts du Spectacle, Lettres modernes et classiques, Sciences de l'Éducation, Sciences du langage, Sociologie, Philosophie ainsi que celles de l'Histoire de l'Antiquité. Ouverture du lundi au jeudi de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 17h. La bibliothèque des sciences de l'homme est ouverte à tous. Coordonnées : bu.barberis@unicaen.fr, accueil : 02 31 56 58 48.

Un peu plus de 40 000 ouvrages (dont 35 000 en libre-accès) sont à la disposition des étudiants et des enseignants-chercheurs : 6700 dans le domaine des Arts et des Arts du spectacle, 14 000 dans le domaine des Lettres modernes et classiques, 1700 en Sciences de l'Éducation, un peu plus de 2000 en Sciences du langage, près de 7000 en Sociologie, 6000 en philosophie et 2500 en Histoire de l'Antiquité. 200 DVD de classiques du cinéma complètent cette offre ainsi que 110 abonnements de périodiques. La bibliothèque met aussi à la disposition des étudiants les mémoires de Master 2 de chaque discipline et les valorise depuis 2019 en déposant sur la plateforme nationale DUMAS le mémoire au format numérique.

Elle fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD). Les informations concernant son fonctionnement sont disponibles à la bibliothèque. Les périodes de fermeture sont affichées à l'entrée de la bibliothèque.



LA BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE MADELEINE DERIES

Elle est située au Bâtiment N, au sous-sol, porte SBS 07 (coordonnées : 02 31 56 54 07, deries.bibliotheque@unicaen.fr). Ouverture du lundi au jeudi, de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 15h30.

La bibliothèque historique Madeleine Deries fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD) et une seule inscription suffit pour accéder à l'ensemble de ces bibliothèques.

Elle met à la disposition de tous les étudiants de l'enseignement supérieur un fonds de documentation (ouvrages et périodiques) dans les domaines suivants : histoire médiévale, histoire moderne, histoire contemporaine. Les modalités de prêt des documents sont les mêmes dans toutes les bibliothèques du réseau (voir sur le site de la bibliothèque), sauf exceptions : les périodiques sont prêtés comme les ouvrages en libre accès, ainsi que les livres au programme des concours (CAPES et AGRÉGATION). Les mémoires sont essentiellement en consultation sur place et sont déposés depuis 2019 sur la plateforme nationale DUMAS, au format numérique.

LA BIBLIOTHÈQUE DU CENTRE MICHEL DE BOÜARD – CRAHAM

Elle est située dans le bâtiment N (ex-Sciences B), au premier étage, salle SB 116 (tél. : 02 31 56 50 46, responsable : Véronique Rocher).

Ouverture aux lecteurs étudiants, enseignants et chercheurs du mardi au vendredi, de 9h15 à 12h30 et de 13h15 à 16h15.

Pendant, les vacances universitaires, s'assurer des heures d'ouverture.

La bibliothèque du Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales est ouverte aux étudiants, enseignants et chercheurs (en consultation sur place uniquement). Elle dispose d'un fonds très riche en archéologie et en histoire antique et médiévale. Elle abrite un fonds documentaire, principalement axé sur le Moyen Âge, de plus de 11000 titres (périodiques vivants et morts, collections et ouvrages), dont une part est déjà intégrée au catalogue du Service Commun de Documentation de l'université de Caen Normandie. Le nombre et la diversité des revues (françaises, anglo-saxonnes, allemandes, belges, espagnoles, italiennes, scandinaves et d'Europe de l'Est) constituent la richesse de la bibliothèque. Des postes informatiques permettent de consulter le catalogue, mais aussi des périodiques, cédéroms ou sites présélectionnés sur internet. Un lecteur de micro-films et un lecteur de micro-fiches sont également installés dans la bibliothèque qui offre un vaste espace de travail, calme et lumineux. La quasi-totalité des collections est en libre-accès et indexé sur le catalogue de la bibliothèque universitaire.

LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE GASTON-MIALARET

Située dans les locaux de l'INSPÉ de Caen au 186 rue de la Délivrande à Caen, ouverte le lundi de 10h à 18h, du mardi au jeudi de 8h30 à 18h et le vendredi de 8h30 à 17h, la bibliothèque Gaston-Mialaret est accessible à tous les étudiants inscrits à l'université (coordonnées : 02 31 56 77 34, bibliotheque@unicaen.fr).

La bibliothèque Gaston-Mialaret est totalement dédiée aux sciences de l'éducation, à la didactique, la pédagogie et la formation. Ses collections réunissent plus de 54 000 ouvrages, dont près de 42 000 en libre-accès, ainsi que 80 abonnements de périodiques. Elle met également à la disposition des usagers d'importants fonds spécifiques : ouvrages de préparation aux concours de l'enseignement du primaire et du secondaire, manuels scolaires toutes disciplines de la maternelle à la terminale, littérature de jeunesse.

Elle participe au service "Navette +" des bibliothèques de l'université, permettant aux lecteurs de faire venir et de rendre des documents d'autres bibliothèques de l'université. Une boîte retour à l'extérieur de l'entrée principale de l'INSPÉ permet la restitution des ouvrages en dehors des horaires d'ouverture. Elle propose le prêt d'ordinateurs portables, ainsi que des salles de travail en groupe, réservables sur Affluences, équipées d'un système de partage d'écran.

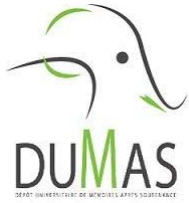
LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

La principale est la bibliothèque Alexis de Tocqueville, bibliothèque du réseau de Caen la mer, située sur la presqu'île caennaise, 15 quai François Mitterrand à Caen. 120 000 documents (tous supports confondus) sont mis à disposition dans les 4 pôles thématiques (Arts, Sciences Humaines, Littérature et Sciences et Techniques).

Coordonnées : 02 31 30 47 00, www.caenlamer.fr/bibliothequecaen/

DÉPÔT UNIVERSITAIRE DES MÉMOIRES APRÈS SOUTENANCE - DUMAS

PRÉSENTATION DE LA PLATEFORME DUMAS



Les étudiants ayant soutenu un (bon) mémoire de Master 2 ont la possibilité de déposer celui-ci sur la plateforme DUMAS (Dépôt Universitaire des Mémoires Après Soutenance), portail HAL, principale archive ouverte institutionnelle en France. Ce dépôt est destiné à archiver les mémoires en ligne et à leur assurer visibilité et accessibilité.

La collection des mémoires et thèses d'exercice de l'université de Caen Normandie rassemble les travaux universitaires des étudiants dans les domaines de la santé et des sciences humaines et sociales.

Les travaux de recherche déposés dans DUMAS (Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance) sont validés par un jury et retenus pour leur qualité et intérêt, avant d'être mis en ligne par les bibliothèques universitaires. Effectué avec l'autorisation de diffusion des auteurs et des directeurs de recherche, ce dépôt dans une archive ouverte assure aux mémoires et thèses d'exercice sélectionnés une meilleure visibilité et une consultation accrue au-delà des murs de l'université de Caen Normandie, tout comme un accès pérenne.

Fruit d'un long travail, les documents présents dans la collection UNICAEN demeurent la propriété intellectuelle de leurs auteurs. Afin de respecter le cadre légal, les utilisateurs de DUMAS peuvent exploiter les documents à des fins d'enseignement et de recherche mais s'engagent à rédiger une citation bibliographique complète pour toute utilisation du contenu intellectuel de ces derniers.

PROCÉDURE DE DÉPÔT

Les **conditions requises pour le dépôt** sont les suivantes :

- le mémoire doit avoir obtenu une note égale ou supérieure à 16/20, soit l'équivalent de la mention Très bien,
- l'étudiant(e) doit donner son autorisation à cette diffusion en complétant le formulaire « Autorisation Diffusion HSS »,
- le directeur de mémoire doit donner son aval en complétant le formulaire « Avis Directeur Recherche DUMAS_HSS ».

Ces conditions réunies, la procédure pour effectuer le dépôt du mémoire est très simple.

- L'étudiant(e) doit confier le fichier pdf de son mémoire aux référentes du pôle Masters qui se chargent de le transmettre aux responsables de bibliothèques.
- Les responsables des bibliothèques de l'UFR HSS déposent ensuite le fichier sur la plateforme DUMAS.

Retrouvez toutes les informations et **formulaires à télécharger sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations/Master, « Dépôt Universitaire des Mémoires Après Soutenance ».**

LE CLES

L'arrêté du 03 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie instaure l'**obligation d'une certification en langue anglaise pour obtenir des diplômes de licence générale**, licence professionnelle et pour cinq spécialités de DUT. Cette certification doit être extérieure à l'université et reconnue par le monde socio-économique. La passation de cette certification est gratuite pour les étudiants. Le coût est pris en charge par l'établissement.

QU'EST-CE QUE LE CLES ?

Le CLES (Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) est une certification accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Il permet d'évaluer les compétences opérationnelles de communication des étudiants dans plusieurs langues étrangères.

Le CLES est un dispositif de certification complet car il évalue de façon directe 5 compétences : la compréhension et production orales et écrites, l'interaction orale. Pour obtenir le CLES le candidat doit valider les 5 compétences. Les compétences validées ne sont pas capitalisables (il faut donc les valider toutes en même temps pour obtenir le CLES).

Il existe deux niveaux du CLES préparés à l'université de Caen Normandie : CLES niveau 1 (B1), pour faire face à toutes les situations de la vie courante et CLES niveau 2 (B2) : pour interagir et négocier dans la majorité des domaines.

SE PRÉSENTER AU CLES

L'université de Caen Normandie propose des sessions CLES niveau 1 (B1) et CLES niveau 2 (B2) pour l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien et le portugais.

Public éligible :

Les inscriptions au CLES sont ouvertes aux étudiants UNICAEN de Licence 3, Master 1 et Master 2 ou sur projets de mobilités et aux étudiants d'universités centres CLES dans le cas où la langue ou le niveau souhaité n'est pas organisé dans l'université d'origine.

Pour les étudiants souhaitant passer le CLES, l'inscription n'est pas automatique. C'est une démarche volontaire, qui se fera dans les premières semaines de l'année universitaire auprès des enseignants de langue.

INSCRIPTION

Avant de vous inscrire, vous devez vérifier que vous êtes éligible au CLES puis définir votre niveau avec votre enseignant en langues ou par auto-évaluation (lien en bas de page).

Pour toutes informations relatives à l'inscription :

- consulter la page du CLES du Portail International du site UNICAEN : <https://www.unicaen.fr/formation/nos-formations/certifications/certifications/>
- contacter le pôle Formations en Langues PFL du Carré international : intl.certifications@unicaen.fr

SE PRÉPARER AU CLES

En théorie un étudiant peut se présenter au CLES sans préparation spécifique. En pratique, un travail régulier sur les compétences en cours de langue et/ou en autoformation reste l'approche à privilégier pour se présenter au CLES.

Le pôle Formations en Langues PFL du Carré International (bâtiment MLI), propose aux candidats CLES : un accès gratuit au centre de ressources (salle Li 242, Bâtiment MLI), des ateliers d'entraînement à l'oral (avec des locuteurs natifs), des modules d'entraînement aux compétences CLES (avec enseignant), inscription obligatoire : intl.certifications@unicaen.fr, et un travail en autoformation.

Ressources à votre disposition :

Site national du CLES (exemples de sujets avec corrigés) : <http://www.certification-cles.fr/>

Évaluez votre niveau avec Testlang sur e-Campus UNICAEN : <https://ecampus.unicaen.fr>

PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION PIX ?

PIX est un service public de plateforme en ligne d'évaluation, de développement et de certification des compétences numériques. PIX remplace le Brevet informatique et internet (B2i) et la Certification informatique et internet (C2i) au sein des établissements scolaires. Le service est accessible gratuitement à tous les étudiants et ouvert à tous les francophones. Il ne s'agit pas d'un diplôme universitaire, mais d'un certificat national de culture numérique au format européen, qui permet d'obtenir un profil de compétences avec un score et un niveau certifiés. En conformité avec le cadre de référence européen DigComp, PIX évalue les compétences numériques sur 16 compétences et dans cinq grands domaines :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Les épreuves évaluent les connaissances, mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

PRÉPARER LA CERTIFICATION PIX

Des séances de certification PIX sont organisées régulièrement dans les locaux de l'université de Caen Normandie, centre agréé par PIX.

La participation à l'une de ces séances demande deux inscriptions :

- Une sur la plateforme d'auto-formation à PIX de l'université de Caen Normandie (voir ci-dessous)
- Une sur la plateforme nationale de certification PIX : <https://pix.fr/>

L'espace d'auto-formation est structuré en fonction des domaines du référentiel utilisé dans PIX. Cet espace est accessible sur e-Campus à l'adresse suivante : <https://ecampus.unicaen.fr/course/index.php?categoryid=15550>

Les UE TICE (ou Informatique ou Formation au numérique) intégrées dans vos formations viendront s'articuler avec cette formation et certification aux compétences numériques, selon des modalités qui vous seront précisées par vos enseignants.

Pour plus d'informations :

- <http://cemu.unicaen.fr/espace-etudiant/pix/>
- contact : pix.info@unicaen.fr

INFORMATIONS UTILES

BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour toute demande de bourse ou de logement en résidence universitaire, il est indispensable de constituer un **Dossier Social Étudiant • DSE**. Il s'agit d'une procédure en ligne et unique via le portail messervices.etudiant.gouv.fr. Les demandes sont à effectuées en ligne **chaque année**.

Les bourses sont accordées aux étudiants de nationalité française ainsi qu'à des étudiants étrangers sous certaines conditions (se renseigner auprès du CROUS).

Une bourse est incompatible avec un emploi salarié à temps plein (mais cumulable avec un emploi à temps partiel sous certaines conditions).

Conformément au règlement commun des études 2022-2027, **l'assiduité des étudiants boursiers du CROUS est contrôlée** par la présence aux évaluations de Contrôle Continu (CC) et de Contrôle Terminal (CT) et/ou d'Évaluation Continue Intégrale (ECI). Ce contrôle de l'assiduité est effectué par la scolarité en lien avec le ou la responsable de la formation.

Les **absences aux évaluations** doivent être **justifiées**, au plus tard, **dans les 48 heures qui suivent l'absence** :

- auprès des enseignants pour les CC et/ou ECI,
- auprès de la scolarité pour les CT.

Si un étudiant est déclaré non assidu, les sanctions peuvent aller jusqu'à la suspension de la bourse par le CROUS et à la demande de remboursement des sommes déjà perçues.

Pour plus d'informations :

- CROUS Normandie, 23 avenue de Bruxelles, CS25317, 14065 Caen, tél. 09 72 59 65 14
- Site internet du CROUS : <https://www.crous-normandie.fr/bourses-et-aides-financieres/>

ÉTUDIER À L'ÉTRANGER

Les programmes d'échange Erasmus+ et interuniversitaires permettent aux étudiants de passer six mois ou un an en L3, master 1 ou master 2 dans une université étrangère (Athènes, Cardiff, Glasgow, Southampton, Paderborn, Würzburg, Bari, Milan, Naples, Sienne, Turin, Madrid, Salamanque, Prague, Bergen, Oslo, Sofia, Ljubljana, etc.) en bénéficiant d'une bourse.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'enseignant(e) référent(e) Erasmus+ et interuniversitaire du département.

ARTISTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

ATHLÈTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Les associations étudiantes ont pour but de fédérer les étudiants, de les informer, de les aider dans leurs démarches administratives et pédagogiques, de rassembler les étudiants autour d'activités ludiques ou pédagogiques. Elles participent au développement de la vie étudiante. Elles représentent les étudiants au conseil d'UFR.

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE L'UFR HSS



AEHC - Association des étudiants en histoire de Caen

<https://www.facebook.com/aehc.assohistoirecaen/>

<https://twitter.com/aehc14>



ARTÉMIS - Association des étudiants de lettres, arts du spectacle et sciences du langage de Caen

<https://www.facebook.com/bde.artemis/>

https://twitter.com/bde_artemiscaen



AESEC - Association des étudiants de sciences de l'éducation de Caen

<https://www.facebook.com/aesec14/>



AESOC - Association Étudiante Sociologie de Caen

<https://www.facebook.com/AESOCDECAEN/>



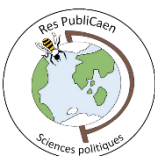
Êthos - Association de Philosophie de Caen

<https://www.facebook.com/EthosCaen/>



HUMANUMI – Association des Étudiants en Humanités Numériques de Caen

<https://www.facebook.com/HumaNumi/>



Association Res PubliCaen

res.publicaen@gmail.com

RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT ?

Les étudiants de l'université de Caen Normandie engagés au sein d'activités mentionnées à l'article L611-9 du code de l'éducation peuvent demander que les compétences, aptitudes et connaissances, disciplinaires ou transférables, acquises dans l'exercice de ces activités et qui relèvent de celles attendues dans leur cursus d'étude, soient validées au titre de leur formation.

Les mêmes activités ou missions dans l'engagement de l'étudiant ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation (licence, master).

ACTIVITÉS RECONNUES DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

- Activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ou inscrite au registre des associations en application du Code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle
- Activité professionnelle, que celle-ci s'exerce ou non au sein de l'établissement
- Activité sportive exercée par les personnes inscrites sur les listes mentionnées à l'article L. 221.2 du Code du sport
- Activité militaire dans la réserve opérationnelle
- Engagement dans la réserve opérationnelle de la police nationale
- Engagement de sapeur-pompier volontaire
- Service civique
- Volontariat dans les armées
- Autres (consulter la note de cadrage)

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ? · CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Déposer sa demande sur l'application e-Candidat. La demande sera étudiée par le responsable de la formation.
2. Procéder à l'inscription pédagogique dans l'UE ou l'EC Engagement étudiant auprès de la gestionnaire de scolarité, après notification de la décision par le responsable de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

La validation de l'engagement de l'étudiant peut prendre la forme de l'attribution de crédits ECTS, de points bonus, ECTS surnuméraire. Les modalités possibles de validation sont fixées et validées par la CFVU.

L'évaluation de l'engagement s'appuie pour partie sur l'investissement personnel et l'implication effective et durable de l'étudiant durant la réalisation de sa mission, mais également sur sa capacité à présenter clairement les enjeux de son action, à proposer une réflexion sur cet engagement et les compétences acquises ou développées.

La commission évaluera l'acquisition des connaissances, compétences et aptitudes sur la base d'un rapport et d'un oral de soutenance.

Note de cadrage et plus d'informations sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations/Master :

<https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/master/>

ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI

DES SERVICES À VOTRE DISPOSITION, POUR VOUS AIDER DANS VOTRE ORIENTATION ET VOTRE INSERTION PROFESSIONNELLE



DES SPECIALISTÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU SERVICE DES ÉTUDIANTS

Pour toutes vos questions en lien avec vos études, votre projet professionnel...

WEB <https://www.unicaen.fr/formation/orientation-insertion/>

TEL 02 31 56 55 12

MAIL orientationinsertion@unicaen.fr

LIEU campus 1 bât. B • niveau 0

Pour s'informer sur le devenir des étudiants de l'université de Caen : poursuites d'études, métiers, salaires...

WEB <https://www.unicaen.fr/formation/nos-enquetes/>
